

L'an mil huit cent quatre-vingt-six le vingt six septembre, le conseil municipal s'est réuni extraordinairement au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. L. Roux, maire

Étaient présents: M. M. L. Berre, Lasseau, L. Grand, Gasuane, L. Corre, Péron, Laurent, Bacon, Médèle, Riou M. L. Roux, maire
absents M. M. Bollori, Kernisoy, L. Meus, Huitric Pôh

Le maire déclare la séance ouverte et la préside

M. Riou élu secrétaire prend place au bureau

Le maire donne connaissance au conseil du traité de gré à gré passé entre lui et les ouvriers menuisiers et couvreurs pour la réparation de l'école de filles avec lesquels il s'est arrangé à la journée à raison de trois par jour ci 3 fr.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité approuve le traité conclu par M. le Maire et vote un crédit de 250 fr. M. le Préfet d'ouvrir un crédit supplémentaire pour couvrir ces dépenses

M. L. Roux

M. L. Corre L. Bacon Riou
Lasseau L. Le Grand Médèle
L. Berre Kernisoy Gasuane
Laurent Péron

L'an mil huit cent quatre-vingt-six le quatorze novembre, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de M. L. Roux, maire

Étaient présents M. M. Bollori, Riou, L. Grand, Bacon, Médèle, Gasuane, Pôh, L. Meus, Laurent, L. Berre, M. L. Roux, maire

Absents M. M. Kernisoy, L. Corre, Lasseau, Péron, Huitric

Le maire déclare la séance ouverte et la préside

M. Bollori élu secrétaire prend place au bureau

Monsieur le Maire présente au
conseil municipal une demande de
Monsieur le receveur municipal qui
solicite la révision de son traitement
actuel.

Les membres du conseil après examen
ne voient aucune observation à faire sur
la demande de Monsieur le receveur
municipal et acceptent la proposition
qui leur est présentée.

Mollet
Riou
L. Baun
Le Berre
Le Bour
Pobert
Mathias
Le J
Z
Y
H. L. Couv

Le conseil s'occupe de la question de
molats indigents à mettre à l'hospice
et autorise Monsieur le Maire à
demander l'admission à l'hospice
du département au compte de la
Commune & du département.
il prend en plus l'engagement
de solder le prix de journée fixe
arrêté préfectoral.

Mollet
Riou
L. Baun
Le Berre
Le Bour
Pobert
Mathias
Y
H. L. Couv

Session de la
à l'unanimité
conseil municipal
de la commission
Membres
réclamations
délégés du conseil
Riou
Le Meur

Mollet
H. L. Couv

Pour se conformer
du conseil provincial
vingt propriétaires
dont quatre
Commune.

Debon
de Silguy.
Laurent.
Riou.
Pernier.
Bacon
Le Nouy Lou
Jaouen
Signour Coren
Le Nouy J
Nedde Fran
Le Meur
Jaouane
Briant

Le Maire présente au
conseil une demande de
recensement municipal - qui
concerne de son traitement
du conseil après examen
une observation a faire a
de Monsieur le recenseur
acceptent la proposition
présentée.

Riou Nédélec
Bacon Le Berre Jean
Le Meur Michel
Pobier Mathias Le Grand
Jaouane
H. L. Kour

recupé de la question des
gents a mettre a l'hospice
Monsieur le Maire a
l'admission a l'hospice
est au compte de la
du département.
plus l'engagement
prix de journée fixe par
al

Riou Nédélec
Bacon Le Berre Jean
Le Meur Michel
Pobier Mathias
Jaouane
H. L. Kour

Admission de la liste étendue
à l'unanimité Berneson membre du
conseil municipal est nommé membre
de la commission de révision.

Membres de la commission des
réclamations; sont nommés à l'unanimité comme
délégués du conseil municipal.

Riou René
Le Meur Michel
Moulin
Riou Nédélec
Le Bacon Le Berre Jean
Le Meur Michel
Jaouane Pobier Mathias Le Grand
Laurant
H. L. Kour

Pour se conformer à la loi les membres
du conseil procèdent à la nomination de
vingt propriétaires fonciers de la commune
dont quatre non domiciliés dans la
commune.

Debon - Erqui Armel
de Silguy. Guimpar.
Laurent.
Riou.
Berneson.
Bacon
Le Roux Louis
Jaouane
Signour Corentin
Le Roux Joseph de Guillevre
Nédélec François.
Le Meur Michel
Jaouane Jean
Briant Jean

Guillaume François
Maitre Pierre
Yaouane Pierre
Le Di' Louis.
Danion de Perpignan
Maki Yves.

Procès Rivu, Nédelec
Le Baron, Le Berry
Le Mour michel
Dohr Mathias
Yaouane

H. L. Voue
m^{re}

foire de Primie.

Le Maire donne connaissance de la
commune de Primie demandant de
création de deux foires à St Sébastien
Le conseil se réunissant de la
question qu'il ne connaît pas.

Procès Rivu, Nédelec
Le Baron, Le Berry
Le Mour michel
Dohr Mathias
H. L. Voue
m^{re} Yaouane

Les membres du conseil municipal
prie Monsieur le maire d'interve
nu l'administration pour la réparation
de la route n° 2. qui est impraticable
Il émet le vœu qu'on doit
soit présentée et il fait immédie
ment des sacrifices pour la
réparation de ces routes

Procès Rivu, Nédelec
Le Grand Papes
Le Berry
Mathias

Le Conseil m
16^o l. Février
pour connaissance
qu'il soit fait
cette affaire
commune la so
cipale 88 fran
Le J
yaouane

Pan mit hier
matin le conseil
au lieu ordinaire
Primie sous la pré
étaient pres
Le Maire Jean
Le Mour Jean
abents. M. M.
Dohr Mathias
Le maire de
M. Hémisq
Le maire inf
mure et capis
les usages vic
la peration
Le Conseil
de la commune
faire face au
son octroi.

Le Conseil municipal après avoir examiné les comptes fournis par
 M. L. Lebrun entrepreneur de la maison d'école de Fontenay, après avoir
 fait connaissance des lettres écrites par M. Boyer architecte, reconnaît
 qu'il restait due à l'entrepreneur la somme de 398 fr. 33 c. et accepte
 qu'il soit payé par elle comme sur les fonds disponibles pour liquidation
 cette affaire la commission départementale a bien voulu accorder à la
 commune la somme de 300 francs et il doit rester dans la caisse muni-
 cipale 88 francs, il restera donc pour la somme à verser 10 fr. 33 c.

Le Grand
 Pichey
 Gaouan

M. L. Roux
 Gaouan
 Bacon Biron Romie
 Le Berre Jean

Le dimanche huit cent quatre-vingt-sept à huit heures du
 matin le conseil municipal de la commune de Enghien-Gabriele s'est réuni
 au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la session ordinaire du mois de
 février sous la présidence de M. L. Roux maire

Étaient présents M. Lalleau Bernard, Bacon Louis, Le Grand Jean
 Le Carré Henri, Hédélec François, Kernisec Alain, Gaouan Jean
 Le Berre Jean et M. L. Roux maire
 Absents M. H. Biron Henri, Boller Henri, Péron Jean, Huitié Henri,
 Pichet Mathias, Meunier Michel, Laurant Marie

Le maire déclare la séance ouverte et la présidence
 M. Kernisec il se retire pour aller placer au bureau
 Le maire informe le conseil que la perception de l'octroi de la com-
 mune est expirée depuis le 31 décembre 1886 et prie le conseil de prendre
 les mesures nécessaires pour qu'il n'y ait aucune interruption ou se heurte dans
 la perception de cet octroi

Le conseil après avoir délibéré considérant la situation financière
 de la commune qui est grevée de dettes, et trouvant dans l'impossibilité de
 faire face aux dépenses communales si elle était privée du produit de
 son octroi, prie instamment le gouvernement de faire...

Le Berre Jean
 Le Carré Michel
 Ober Mathias
 Gaouan

maison de la
 demandant de
 res à St Sébastien
 s'adresse de la
 mait par

Le Berre Jean
 Le Carré Michel
 Ober Mathias
 Gaouan

conseil municipal
 maire s'informe
 pour la réparation
 qui est indispensable
 qu'on doit lui
 fait-il impossible
 ripier pour la
 route

Le Berre Jean
 Ober Mathias
 Gaouan

Le conseil municipal
 a été convoqué
 le 10 janvier 1871
 au 11 Mars 1871
 Les taxes municipales
 actuellement perçues
 à l'octroi de la commune
 conformément au tableau
 joint
 ont été
 alloués pour les
 travaux de voirie, d'entretien
 des routes et pour les
 autres besoins de la commune
 H. E. Roux

Le conseil municipal de la commune de Lussac-les-Bains
 Le Grand Le Petit
 Lussac-les-Bains Le Berre Jean
 H. E. Roux

Séance tenue le

Le maire donne connaissance au conseil du rapport de M. le Préfet
 concernant le chemin n° 6 dit petit chemin du boug de Lussac-les-Bains
 à Nardis.

Le conseil considérant le mauvais état dans lequel se trouve ce chemin
 considérant les sacrifices que les propriétaires qui avoisinent cette route
 ont fait par une souscription ouverte à cet effet et considérant que
 la commune est dénuée de ressources, prie l'administration supérieure
 d'accorder une subvention du département pour l'amélioration de
 cette route.

Le Grand Le Petit
 Lussac-les-Bains Le Berre Jean
 H. E. Roux
 Séance tenue le

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du rapport de
 M. le Préfet en date du 11 Mars 1870 - 10 Avril 1871 - 19 Juillet 1871 - 11 Mars
 1872 - 16 Juin 1871. Des Recettes du 7 Octobre 1870 31 Décembre 1873 - 17
 1870 - 20 Janvier 1873 - 2 Août 10 et 29 Octobre 1871. Le conseil
 le 11 Juillet 1871 et invite le conseil municipal à délibérer sur ce rapport
 moyen de pourvoir pendant l'année 1878. Le conseil après en avoir
 délibéré a fait ainsi qu'il suit les dépenses des écoles primaires
 lesquelles entrent ordinaires et les dépenses des dépenses affectées
 à l'instruction.

H. E. Roux
 Le Grand Le Petit
 Lussac-les-Bains Le Berre Jean
 H. E. Roux

Le conseil municipal
 a été convoqué
 le 10 Janvier 1871
 au 11 Mars 1871
 Les taxes municipales
 actuellement perçues
 à l'octroi de la commune
 conformément au tableau
 joint
 ont été
 alloués pour les
 travaux de voirie, d'entretien
 des routes et pour les
 autres besoins de la commune
 H. E. Roux

Le conseil municipal de la commune de Lussac-les-Bains
 Le Grand Le Petit
 Lussac-les-Bains Le Berre Jean
 H. E. Roux

Le conseil considérant le mauvais état dans lequel se trouve ce chemin
 considérant les sacrifices que les propriétaires qui avoisinent cette route
 ont fait par une souscription ouverte à cet effet et considérant que
 la commune est dénuée de ressources, prie l'administration supérieure
 d'accorder une subvention du département pour l'amélioration de
 cette route.

Le Grand Le Petit
 Lussac-les-Bains Le Berre Jean
 H. E. Roux
 Séance tenue le

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du rapport de
 M. le Préfet en date du 11 Mars 1870 - 10 Avril 1871 - 19 Juillet 1871 - 11 Mars
 1872 - 16 Juin 1871. Des Recettes du 7 Octobre 1870 31 Décembre 1873 - 17
 1870 - 20 Janvier 1873 - 2 Août 10 et 29 Octobre 1871. Le conseil
 le 11 Juillet 1871 et invite le conseil municipal à délibérer sur ce rapport
 moyen de pourvoir pendant l'année 1878. Le conseil après en avoir
 délibéré a fait ainsi qu'il suit les dépenses des écoles primaires
 lesquelles entrent ordinaires et les dépenses des dépenses affectées
 à l'instruction.

H. E. Roux
 Le Grand Le Petit
 Lussac-les-Bains Le Berre Jean
 H. E. Roux

Le 20 mai huit cent quatre-vingt-sept. le vingt sept Mai à Deux heures
 En son conseil municipal de la commune d'Enqui: Gabriel Vétreuil
 au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la session ordinaire du mois
 de mai sous la présidence de Herré le Maire
 Etait présents M. M. Rollon Henri; Kéribé François, Le Grand
 Jean Yacouane Jean, Estève Bernard, Péron Jean, Kéribé Alain,
 Bacon Louis, Le Père Jean, Kéribé Henri, Le Corre Henri; Laurent J. Kéribé
 M. le Maire

Absent M. Pôhri Mathias
 Le Maire déclare la séance ouverte et la préside
 M. Rollon élu secrétaire prend place au bureau

Monsieur le Maire prie Monsieur
 le percepteur qui a bien voulu venir
 assister à la réunion du conseil
 municipal de nous faire l'exposé
 de la situation financière de n. commune

Notre budget se chiffre par un déficit
 de quatre cents francs environ...
 pour établir l'équilibre dans nos
 finances le conseil à l'unanimité vote
 cinq centimes additionnels pendant
 un an... Dorez Yacouane Le Père Jean

Le Barygoumou Le Barygoumou Henri Kéribé
 Henri Le Corre Le Grand Kéribé
 Henri Kéribé

On vote à l'unanimité ^{un centime}
 francs pour réparer la route de
 Binin & un centime pour l'entretien
 de cette même route et par
 annuité. Dorez Yacouane Le Père Jean

Henri Le Corre Le Barygoumou Henri Kéribé Le Grand
 Le Barygoumou Henri Kéribé
 Henri Kéribé

M. le Maire
 Henri Kéribé

Henri Kéribé
 Le Barygoumou
 Henri Kéribé

Le Barygoumou
 Henri Kéribé
 Le Barygoumou

Henri Kéribé
 Le Barygoumou
 Henri Kéribé

Henri Kéribé
 Le Barygoumou
 Henri Kéribé

Henri Kéribé
 Le Barygoumou
 Henri Kéribé

Le conseil a examiné le
geston de Monsieur le percepteur
et l'approuve pour l'année 1888...
et adopte les provisions indiquées
pour 1888.

J. Baug

Nicolas Le Berre yeon Le Grand

H. L. Cour Lasseran

Le conseil accepte de porter au chapitre
de ses dépenses : douze francs pour la location
d'un jardin et huit francs pour
les cabinets de l'école des filles de
Coudy

Nicolas yeouane Sérony
J. Baug Le Berre yeon Le Grand
H. L. Cour Lasseran

J. Baug

Monsieur le Maire présente les
comptes du Bureau de Bienfaisance
sont acceptés et homologués conformes

Nicolas Le Grand yeouane Sérony
H. L. Cour Lasseran Le Berre yeon
H. L. Cour Lasseran

J. Baug

Il en mit huit cent cinquante
le conseil municipal de la
reunint au lieu ordinaire de

étaient présents M. M.
Kernier, Laurent, et G.
absents M. M.

Le maire expose
Monsieur le percepteur
que la dernière
la réparation de
"Aen. Poitran"

les conditions de
Le conseil et
la commune
à la caisse des

Le conseil
décide à l'unanimité
Commune fera
à la caisse de

les membres
le taux qui sera
cours de cette
sera contracté

et voté par
la réparation de
est voté pendant
également un
ans pour

voit.
Monsieur le
s'entend avec
pour fournir

après avoir examiné la
 situation le percepteur
 pour l'année 1886...
 provisions indiquées

[Signature]

Le Baron yacouan
 Le Baron yacouan
 Le Baron yacouan
 Le Baron yacouan

note de porter au chapitre
 pour la location
 et huit francs pour
 l'école des filles de
 Le Baron yacouan
 Le Baron yacouan
 Le Baron yacouan

[Signature]

Maire présente les
 au de Compoisance
 et l'ours conformes

Le Grand yacouan
 Le Baron yacouan
 Le Baron yacouan
 Le Baron yacouan

[Signature]

Le samedi huit cent quatre-vingt-sept, le six juillet à huit heures du matin
 le conseil municipal de la commune d'Erzye: Gabriel s'est réuni extraordinairement
 au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. H. Levesque maire
 étaient présents M. M. Gollou, L'ion, Médéric, Pohl, Lashou, Peron, Goussé,
 Herming, Laurent, Le Grand,
 absents M. M.

Le Maire déclare la séance ouverte et la préside
 M. Herming élu secrétaire prend place au bureau
 Le maire expose le motif de la réunion:
 Monsieur le préfet a fait émouquer
 que la dernière délibération prise pour
 la réparation du chemin dit "
 "Aen. Piton" ne se trouve pas dans
 les conditions légales.

Le chemin étant un chemin rural
 la commune ne peut emprunter
 à la caisse des chemins vicinaux.

Le conseil délibère et
 décide à l'unanimité - que la
 commune fera une demande d'emprunt
 à la caisse des dépôts & consignations.
 les membres du conseil acceptent
 le taux de qui sera fixé par le
 cours de cette caisse au jour où
 sera contracté l'emprunt.

et vote 112 centime pour l'entretien
 la réparation de la route... le centime
 est voté pendant 15 ans... Il vote
 également un centime pendant trois
 ans pour l'entretien de la dite
 route.

Monsieur le maire vous prie bien
 d'entendre avec Monsieur le percepteur
 pour fournir à l'administration

Monsieur le maire expose au conseil
que le ^{marié} Pierre Laurent demande à
être maintenu dans ses foyers comme
pater de famille

à l'unanimité le conseil émet un
avis défavorable

Morice
No. Riou Laurent
Beron Sicile Lascars
Le Grand
H. E. Roux
Hermier

Le samedi huit cent quatre-vingt-sept, le quatorze août à sept heures
du matin, le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrie, s'est
réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la session ordinaire
du mois d'août sous la présidence de M. E. Roux maire

Étaient présents M. M. Le Grand, Yaouanc, Le Corre, Hermier, Beron,
Le Roux, Bacon, Laurent, Pichet, Riou-Roenc, M. de Les François
Absents M. M. Rollon, Lalleau

M. le Maire déclare la séance ouverte et la préside
M. Hermier élu secrétaire prend place au bureau

M. le Maire fait connaître au conseil que les riverains du chemin rural
de Saint-Bihan ont ouvert une souscription pour trouver des ressources dans le but
de rendre praticable le dit chemin. Le maire estime que la nécessité de rendre ce che-
min praticable aux voitures est absolument démontrée et que dès lors il lui pa-
rait urgent de prendre les mesures en vue d'aider à la bonne volonté des habitants
de la région qui entoure le chemin

En conséquence, il propose au conseil de contracter un emprunt à un parti-
culier pour une somme de mille francs et pour couvrir cette nouvelle charge de
payer un annuité pendant quinze ans pour le service des intérêts et du rembourse-
ment du dit emprunt

Sur l'autorisation de M. le Maire à l'unanimité, le conseil adopte les

propositions de M. le Maire, en conséquence, une somme de mille francs
à emprunter, à un particulier et un autre sera ajouté au principal
des quarts contributions de la commune de Loguivy-Gabriele pendant
ans à partir de 1888

Le conseil vote en outre un centime pendant trois ans pour l'entretien
de cet chemin et autorise le Maire à traiter de gré à gré pour
les dépenses de tous les travaux qui seront exécutés sur le chemin rural
dit de l'Étang

Pohet Le Bene yeon
Nemere Le Grand yrouane
N. B. Le Corre L. B. L. B.

Le Maire expose au conseil que la somme portée au budget
l'assurance des bâtiments communaux n'est pas suffisante, qu'il
qu'il se compléter cette somme sur la somme de cent francs portée au
pour dépenses imprévues, à l'unanimité le conseil autorise le Maire
cette somme

Pohet Le Bene yeon
Nemere Le Grand yrouane
N. B. Le Corre L. B. L. B.

M. le Maire expose au conseil connaissance au conseil
certain préfectoral rappelant au conseil municipal qu'il doit
Plus consultants municipaux pour dresser la liste des
à l'unanimité le conseil nomme L. Bene yeon et yrouane
faire partie de la dite commission

Le Grand Pohet yrouane
Nemere L. B. L. B.

Le matin le conseil
réuni extraordinaire
Maire

Étaient présents
M. B. L. B.
Absents M. B.

Yrouane
Le Maire
M. B. L. B.
Considérant
Gabriele de la
de la somme de
de chemin rural
p. de la dite

Gabriele vote
ordinaire à
le désir que cette
Cette délibération

est et pas laque
un centime pour
rural de l'Étang

M. B. L. B.

Le matin huit
heures et demie
Gabriele se
la session ordinaire
Le Maire
Étaient présents
L. B. L. B.

Le vendredi huit cent quatre-vingt-sept le huit septembre à huit heures
du matin le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie s'est
réuni extraordinairement sous la présidence de M. H. & Vous

étaient présents M. H. Laurent, P. H. Kermis, L. Grand,
M. H. & Vous, P. H. & Vous et M. H. & Vous maire
absents M. H. Cassiau, P. H. & Vous, M. H. & Vous, P. H. & Vous
vacant

M. H. & Vous a ouvert la séance ouverte et la présidence
M. H. & Vous élu secrétaire prend place au bureau
Considérant qu'il importe aux intérêts de la commune d'Erqui-
Gabrie de se libérer le plus promptement possible de l'emprunt
de la somme de mille francs, à emprunter pour couvrir la dépense
du chemin rural de Mont-Milan, ainsi que le service des intérêts à 4.50
p. 100 de la dite somme de 1000 francs, le conseil municipal d'Erqui-
Gabrie vote pour une période de huit années deux centimes extra-
ordinaire à ajouter au principal des quatre contributions et exprime
le vœu que cette imposition soit comprise dans les rôles de l'année 1888

Cette délibération annule celle prise à la date du 14 août der-
nier et par laquelle la commune d'Erqui-Gabrie s'empruntait de
un centime pendant quinze années pour les dépenses du chemin
rural de Mont-Milan

M. H. & Vous
m. r.

M. H. & Vous, P. H. & Vous
L. Grand, L. H. & Vous
P. H. & Vous, M. H. & Vous

Le vendredi huit cent quatre-vingt-sept le vingt sept novembre à huit
heures et demie du matin le conseil municipal de la commune d'Erqui-
Gabrie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de
la session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de M. H. & Vous
M. H. & Vous maire

étaient présents M. H. & Vous, P. H. & Vous, P. H. & Vous, P. H. & Vous
L. H. & Vous, M. H. & Vous, L. Grand Jean et M. H. & Vous maire

absents M. M. E. Cornu, Bellore Henri, Pichet Mathias, Pichet
Henri, Pichet Francois
Le Maire declare la séance ouverte, et la preside.
M. Kermineq est secrétaire prend place au bureau
Le conseil municipal nommé pour la révision de la liste électorale
M. Kermineq blain membre du conseil municipal et membre
la commission de réclamation M. M. E. Cornu Henri et Pichet

Henné 80
L. Bacon Arme Arme
Lussseau Le Berrey
y a eu une Le grand

Pour se conformer à la loi les membres du conseil procèdent à la
nomination de vingt propriétaires fonciers de la commune d'égale
non domiciliés dans la commune

Debon, Selguy, Hédicé Francois, Briant, Guillou François,
Yaouanq Pierre, E. Di. Louis, Danion de Kerpunteun, Hédicé
Jean Marie, Bihan Jean, Séach Henri, E. Pous
Le Grand Jean, E. Cornu Henri Provost Laurent, Languy
Pronne Jean, Meydon Jean.

L. Bacon Arme Arme Le Berrey
Lussseau y a eu une
Lussseau Henné 80

Lean mil huit cent quatre-vingt huit, le vingt deuxième
municipal de la commune d'Éguy Gabriel s'est réuni extraordinairement
sous la présidence de Henri E. Pous maire
Étaient présents M. M. Bellore, Kermineq, Lussseau,
Grand, E. Cornu, Pison, Arme, Bacon
absents M. M.

M. Kermineq est secrétaire prend place au bureau
M. E. Maire fait connaître au conseil que lors de la séance

du budget de 1881 à la session
propositions pour insuffisance
1881, et dont le besoin se fait
les dépenses obligatoires

Le conseil est d'avis que en
rôle supplémentaire de la commune
aux ressources du budget additionnel
Maire de faire diligences auprès
d'obtenir le plus promptement

Bacon Arme
Henné 80

Le Maire expose au conseil que
fournis pour le service de la commune

Le conseil à l'unanimité
souhaiter bien ouvrir un crédit
de la commune pour couvrir les

Henri E. Cornu
Lussseau
Arme

Lean mil huit cent quatre-vingt huit
heures du matin, le conseil
s'est réuni au lieu ordinaire
session ordinaire du mois de
Nouve. maire

Étaient présents M. M.
Briant, Kermineq, Hédicé, E.
absents M. M. E. Cornu,

Dollé, Roux, Pichet, Mathias, Pichet
Roux

Le conseil
Le conseil
Le conseil

Le Berrey
Le Berrey

Le conseil
Le conseil

Le conseil
Le conseil

Le Berrey
Le Berrey

Le conseil
Le conseil

Le conseil
Le conseil

Le conseil de 1881 a la session de mai 1887 en a omis de porter aux
impositions pour insuffisance de crédits le chiffre de 14^e vote en 1886 pour
1887 et dont le besoin se fait aussi sentir pour l'année 1888 afin de couvrir
les dépenses obligatoires

Le conseil est d'avis que cette imposition de 14^e soit portée sans au-
cun supplémentaire de l'année 1888 et que le produit en soit affecté
aux besoins du budget additionnel de la dite année 1888, il prie M. le
Maire de faire diligence auprès de M. le Préfet pour que satisfaction soit
donnée le plus promptement possible au vote qu'il vient d'exprimer

Décret de M. le Maire
M. le Maire
M. le Maire

Le conseil de 1888
Le conseil de 1888

Le conseil de 1888
Le conseil de 1888

Le conseil de 1888
Le conseil de 1888

Le conseil de 1888
Le conseil de 1888

M. le Maire a été invité par le conseil municipal à se rendre au bureau
 de la mairie le samedi 14 courant et la présider
 sur la proposition de M. le Maire, le conseil sur les lois de
 Comman. du 11 et 17 août 1871, la circulaire du 8 août 1871 et
 la lettre de M. le Ministre de l'Intérieur et des cultes du 14 Mars
 1874. Autorisant M. le Maire pour l'exercice 1888, à demander l'indemnité
 aux dépenses du Département au compte de la commune et de l'impôt
 suivant la proportion qui sera fixée par M. le Préfet. Des motifs
 indiqués ayant leur domicile de secours dans la commune
 2. M. le Préfet a inscrit s'il y a lieu, aux budgets, après avoir
 compté toutefois, lors de la fixation de cette proportion de la situation
 financière de la commune, les crédits au supplément de crédits
 seraient reconnus nécessaires pour le paiement de la dépense
 et sont pendant les dix exercices de 1888

Le Conseil prend en outre, l'engagement vis-à-vis de la com-
 mission administrative de l'hospice ou les malades seront admis
 supporter les dépenses dans les conditions ci-dessus indiquées

L. Baron Lasseau Baron
 Le grand Pôtre Baron
 Nemois Nidoles
 Pôtre et

Siens Comants

Le Maire donne connaissance au conseil de la demande de
 Laurent Jean Marie propriétaire de Kervennic en cette commune
 demandant à acquiescer à la commune un terrain vague
 au bord des parcelles nos 67 et 68 dépendant de sa propriété
 servie

Le conseil après avoir délibéré décide de vendre au sein de
 qui accepte. Le dit terrain pour la somme de cent francs

Pôtre L. Baron Lasseau Baron
 Nemois Nidoles

Sans nul huit cent quatre-vingt
 le conseil municipal de la com-
 mune sous la présidence de M.
 Etant présents M. le Maire
 Pôtre, L. Baron, L. Grand
 Absents M. le Baron, M.
 M. le Maire fait connaître
 du 14 Juin 1887 le sieur L. Grand
 de la commune la commune
 ce, invite à prendre connaissance
 avis sur les avantages qu'il y a
 Le conseil, après en avoir délibéré
 et, par conséquent, complètement
 legs doit être accepté
 Fait et délibéré à Kervennic le

L. Baron
 Pôtre

Les membres du
 s'occupent de la
 qui donne des
 concernant l'épo-
 les membres du
 comme par le
 veuille bien
 à l'école de Les

L. Baron
 Pôtre

Le six mil huit cent quatre vingt huit, le deux avril à huit heures du matin
le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabarie s'est réuni extraordinairement
sous la présidence de M. E. Bouc main.

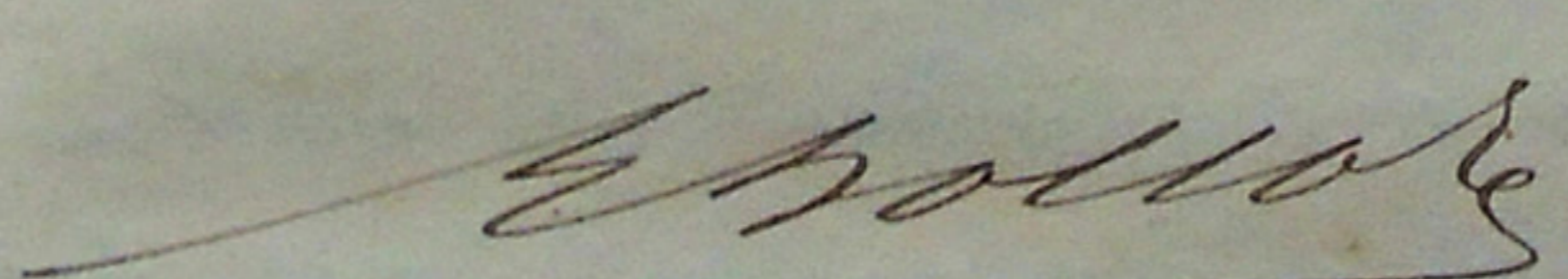
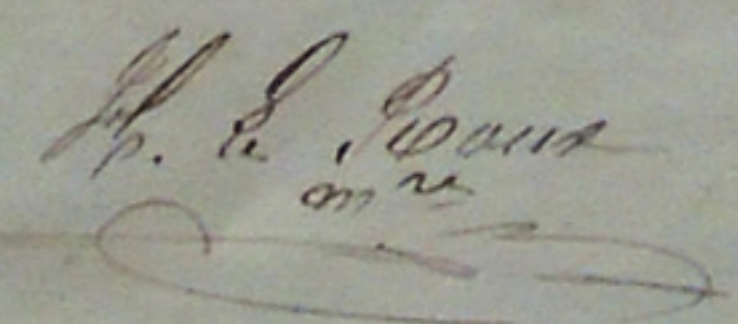
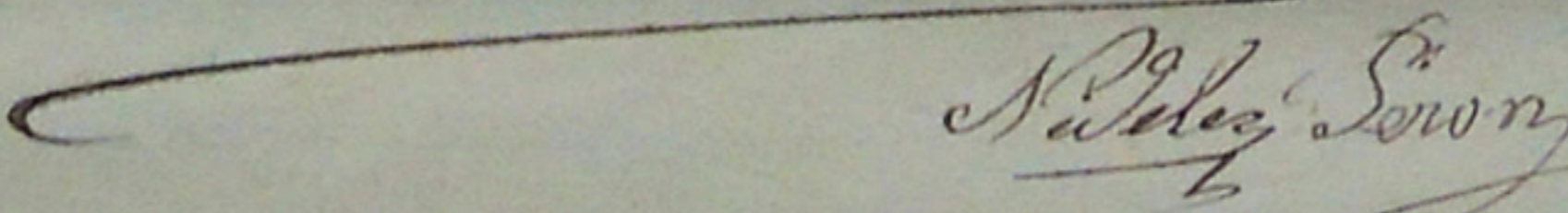
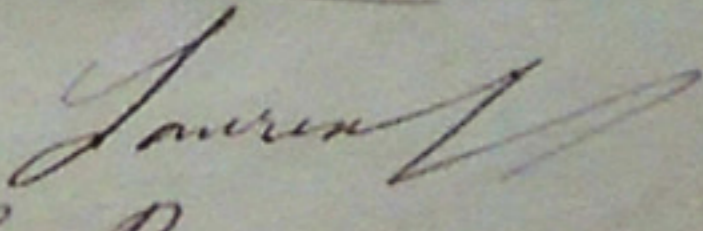
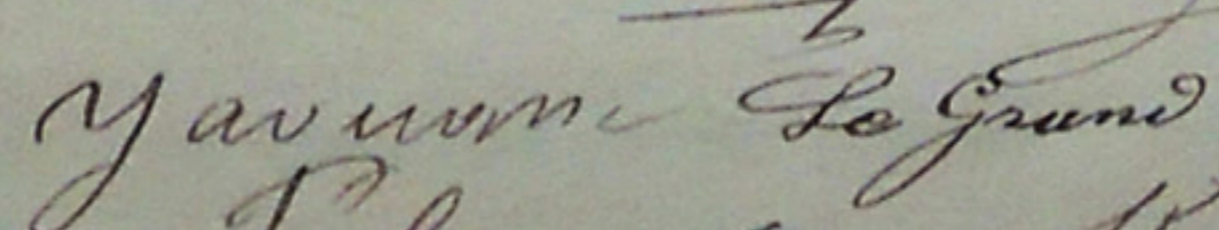
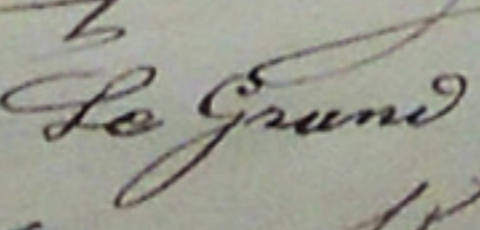
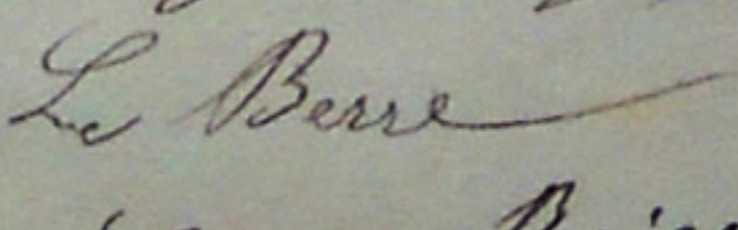
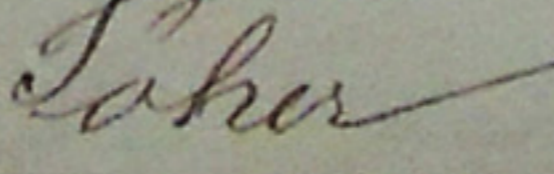
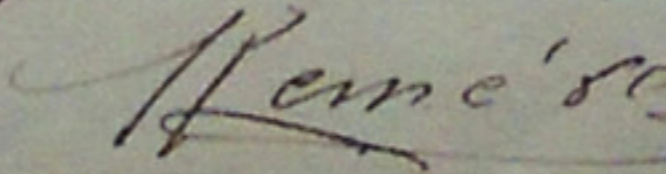
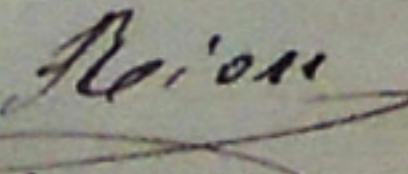
Étaient présents M. M. Dollor, Médée, Héming, Bacon, Laurent, Yavonne,
Rein, Le Berre, Le Grand, Reion, Pôre.

Absents M. M. Le Corre, Huetie, Bacon, Cassau

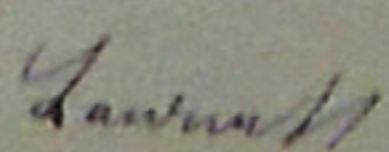
M. Le Maire fait connaître au conseil municipal que, par testament en date
du 4 juin 1887 le sieur Le Guay Prosper décide à lours le 11 Février 1888 à l'égard
de la commune la somme de Dix mille francs et que le conseil était en conséquence
ce insti. à prendre connaissance des dispositions de ce testament, et à donner son
avis sur les avantages qu'il y aurait pour la commune à accepter cette libéralité.

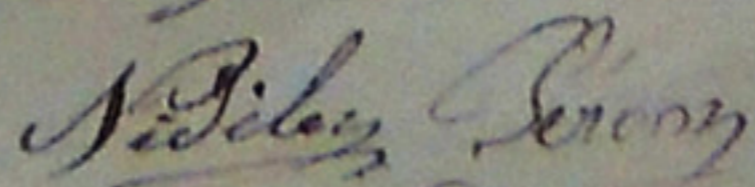
Le conseil, après en avoir délibéré, considérant que ce legs est purement gratuit
et par conséquent, complètement avantageux à la commune est davis que le
legs doit être accepté.

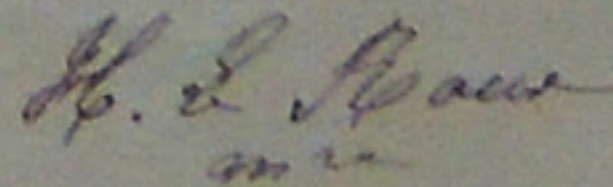
Fait et délibéré à Erqui-Gabarie le jour, mois et an que dessus

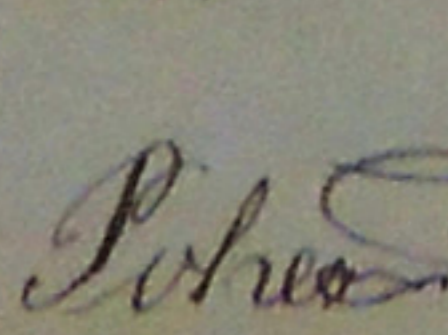
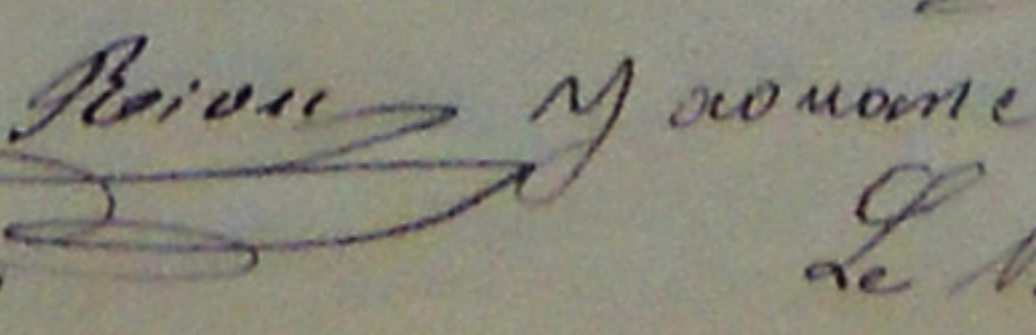
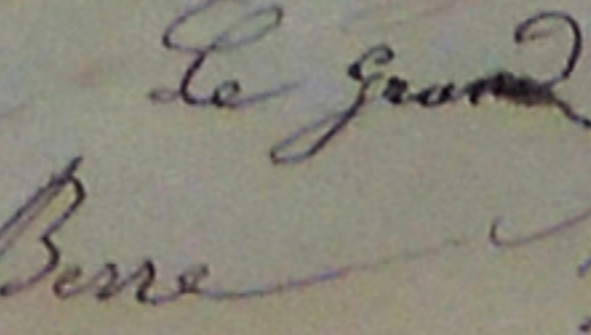
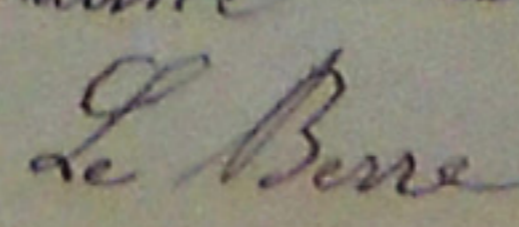
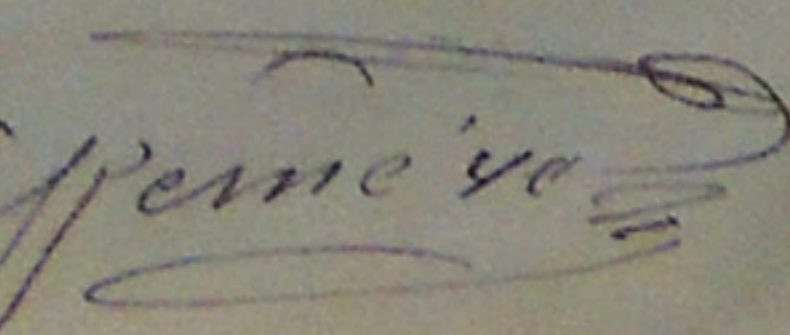











Les membres du conseil municipal
s'occupent de la circulaire préfectorale
qui donne des conseils et instructions
concernant l'épidémie de variole... Tous
les membres du conseil voudraient qu'
comme par le passé le médecin
venille bien vacciner au bourg
à l'école de Lestonan et à Merdirot.







Siens Comants

N. le maire fait connaître que les crédits relatifs aux aliénés et indigents font défaut au budget de 1887

Le conseil considérant qu'aucun crédit n'a été inscrit au budget pour couvrir les dépenses suivantes

1° Dépenses des aliénés indigents 2° Malades indigents et qui, cependant, il a fallu faire face, pendant le courant de l'année à ces deux dépenses dont la première celle des aliénés indigents a été de 175^{fr} 20, la seconde, malades indigents a été de 313^{fr} 77

Vote les ressources nécessaires pour couvrir les deux dépenses relatives 1° aux aliénés indigents soit 175^{fr} 20 et 2° pour les malades indigents la somme de 313^{fr} 77

Mémorandum Le Grand Peron
H. L. Bour

Le huit cent quatre-vingt-huit le vingt du mois de Mars trois heures du soir. les membres du conseil municipal de la Commune d'Orqui-habérie proclamés par le bureau électoral à la suite des élections sont réunis dans la salle

Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884

- Étaient présents N. N. les conseillers municipaux
- | | |
|----------------------|---------------------|
| 1 Le Roux Henri | 12 Laurent Jean |
| 2 Riou Henri | 13 Le Corre Henri |
| 3 Signoux Corentin | 14 Peron Jean |
| 4 Kournisier Alain | 15 Nédélec François |
| 5 Le Roux Henri | 16 Le Grand Jean |
| 6 Le Berre Jean | 17 Le Druac Jean |
| 7 Huitrie Jean Louis | 18 Mahi Yves |
| 8 Yaouanc Jean | 19 Bacon Louis |
| 9 Huitrie Henri | 20 Balis Louis |
| 10 Lalleau Bernard | 21 Lozach Henri |
| 11 Rollon Henri | |

Le 10 Mars
S. M. Y...
après l'approbation
constatés sur
installés M. L.
Le Roux Henri, Lalleau Bernard,
Peron Jean, Huitrie
Mahi Yves
dans leur

des membres
présidence
Le conseil
M. Signoux

Le président
10. 77. et 80
Conseil à
absolue des
Chaque
nom, a ren
ce vote est
Le dépouillement
nombre de bulletins
A division
Designation
sont fait
Rente, pour
Majorité ab
ont obtenu
Le Roux H.
a été proc

La séance a été ouverte sous la présidence
 de M. Yvanec, Conseiller municipal, qui,
 après l'appel nominal, a donné lecture des résultats
 constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré
 installer M. Le Roux Herse, Rieu René, Signoux Parentin, Kermesq Alain,
 Le Roux René, Le Borne Jean, Quélic Jean Louis, Yvanec Jean, Quélic Herse,
 Lasseau Bernard, Bollere René, Laurent Jean Marie, Le Corre Herse,
 Piron Jean, Godelec François, Le Grand Jean, Le Lévain Etienne,
 Mohi Yves Bacon Louis, Balin Louis, Lozach René,
 dans leurs fonctions de conseillers municipaux
 M. Yvanec Jean, le plus âgé
 des membres du conseil, a pris ensuite la
 présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire

M. Signoux Parentin

Election du Maire

1^{er} Tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles
 70, 71, et 80 de la loi du 50 avril 1884, a invité le
 Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité
 absolue des suffrages, à l'élection d'un maire

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son
 nom, a remis formé au Président son bulletin
 de vote écrit sur papier blanc

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 21
 A déduire: Bulletins blancs ou ne contenant pas une
 désignation suffisante ou dans lesquels les votants se
 sont fait connaître 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés. 20
 Majorité absolue 11

Le Roux Herse six-neuf
 Rieu René une
 ont obtenu }
 Le Roux Herse ayant obtenu la majorité absolue
 a été proclamé Maire

relatifs aux allocations et...
 et en ce qui concerne le budget...
 Abatements indigents...
 pendant le cours de l'année...
 allocations indigentes a été...
 nte a été de 3.313,77
 les deux dépenses relatives...
 et pour les malades indigents

H. E. Roux
 le vingt du mois de Mars
 municipal de la commune
 électoral à la suite de
 sont réunis dans le tableau
 adressé par le Maire
 1^{er} avril 1884

- 12 Laurent Yvanec
- 13 Le Corre Herse
- 14 Piron Jean
- 15 Godelec François
- 16 Le Grand Jean
- 17 Le Lévain Etienne
- 18 Mohi Yves
- 19 Bacon Louis
- 20 Balin Louis
- 21 Lozach René

Election du premier adjoint
 Il a été procédé ensuite, dans les
 mêmes formes, et sous la présidence de
 M. Le Roux élu maire à l'élection
 Le dépouillement et scrutin a donné les résultats
 suivants: 21

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
 à l'issue: Bulletins blancs ou ne contenant
 pas une désignation suffisante ou dans lesquels
 les votants se sont fait connaître. 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.

Majorité absolue. Onze

Ont obtenu } Rion René 13
 Le Roux Henri 1
 M. Rion René ayant obtenu la majorité
 absolue est proclamé Adjoint.

Election du second adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes
 à l'élection du second adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement et scrutin a donné les résultats
 suivants: 21

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. 21

A l'issue: bulletins blancs ou ne contenant
 pas une désignation suffisante ou dans lesquels
 les votants se sont fait connaître.

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.

Majorité absolue: 11

Ont obtenu } Mahi Yvon 11
 Bollée Louis 1
 Le Cor 1
 Le Roux Louis 1
 Lignans 1
 Huitre 1

Le second tour

Nombre de bulletins
 à l'issue
 une désignation
 se sont fait connaître
 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.
 Majorité absolue
 Ont obtenu

M. Mahi Yvon
 est proclamé

Yacouan L
 Huitre par Louis
 Lignans L
 Lignans L

Sur un total de huit ont
 le conseil municipal
 étaient présents le
 Yacouan, Mahi,
 Huitre par Louis,
 Lignans François
 Absents M. Le Roux

Le Cour de Scrutin.

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne, 21
 A savoir bulletins blancs ou ne contenant pas
 une désignation suffisante ou dans lesquels les votes
 ne sont pas connus. 4

Reste pour le nombre des suffrages exprimés. 21

Majorité absolue. 11

Ont obtenu

| | |
|----------------|----|
| Mahé Yzer | 10 |
| Le Roux René | 2 |
| Le Corre Hervé | 2 |
| Yaouanc Jean | 1 |

M. Mahé Yzer ayant obtenu la majorité absolue
 est proclamé élu.

Signer

| | | |
|------------------|--------------|----------------|
| Yaouanc L. Bacon | Le Roux René | Huitre |
| Huitre J. Louis | Lassan | Le Grand |
| Péron | Le Couv | Le Grand Pales |
| Lozach René | Reiou | Huitre |
| Dreue | | M. E. Poque |

Le sixième jour de la commune d'Enghien a été tenu le sixième jour de la commune d'Enghien à huit heures du matin le conseil municipal de la commune d'Enghien s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri L. Roux maire.
 Étaient présents M. M. les conseillers municipaux dont les noms suivent
 Yaouanc, Mahé, Bacon, Pales, Laurent, Huitre, Roux, & Dreue,
 Huitre Jean Louis, Reiou René, Le Roux René, Péron Jean,
 Kédite François, Kervin, abain, Le Grand Jean,
 Absents M. M. Bollen René, Lassan Brunet, Lozach René

Le Conseil a élu pour secrétaire M. Roux
 mention de M. le Maire pour Monsieur le
 percepteur qui a bien voulu venir assister
 à la réunion du conseil municipal de nous
 faire l'exposé de ~~la~~ situation financière
 de notre commune.

Le fonctionnaire, en conséquence, donne lecture du compte
 de gestion de l'exercice 1887 qui présente les résultats suivants

| | |
|--|-----------|
| En recette | 14.339.46 |
| En dépense | 16.679.43 |
| Il en résulte un excédent de dépenses de | 2.339.97 |
| couvert par l'excédent des recettes de | 1.409.06 |
| de sorte qu'il apparaît un excédent | |
| de ressources disponibles pour 1888 de | 3.069.09. |

Cette somme sera reportée au budget add^l de 1888.
 Le Conseil consulté donne son approbation au compte de
 M. le Maire pour l'année 1887 et au compte administratif
 de M. le Maire pour la même année.

Ensuite le Conseil municipal procède à l'établissement du
 budget add^l de l'année 1888. lequel est dressé ainsi qu'il
 en résulte d'ici à

| | |
|--------------|-----------|
| 4.604.64. | |
| en dépense à | 4.476.03. |

avec un excédent de ressources de 28.01. mais il faut
 faire remarquer que ce budget n'est équilibré que grâce
 à l'imposition de 0.10 C. (article préfectoral du 17 février 1888)
 qui a permis de rétablir le crédit qui fait de l'excédent
 et qui avait dû être supprimé au budget primitif de 1888.
 Parmi les crédits ~~autres~~ est compris le 1/10 accordé au Maire
 et voté par l'unanimité du Conseil.

Après cette opération, le Conseil dresse ainsi qu'il suit
 le budget primitif de l'année 1889 et pour le mettre en
 équilibre il vote :

- 1° pour insuffisance de ressources 0.10 C.
- 2° pour remboursement de l'emprunt Guivarch. 0.00.

3° pour l'entretien du
 moyennant ces ressources
 est ainsi établi :
 en recette à
 en dépense à
 laissant disponible

Le Conseil municipal
 donne son approbation au
 de bienfaisance et au compte
 1887.

Ce compte fait en l'année
 fait en l'année
 excédent de recettes
 auquel il convient d'ajouter l'excédent
 1887 reporté au budget add^l de 1888.

H. L. Roux Yverniais
 Maire
 Gauraud
 Boales Charis

Sierra
 M. le Président a donné le
 2 août 1879, sur les commissions
 ainsi qu'il est instructif de
 M. le Président invite le
 absolue. Les suffrages à l'ordre
 de la commission administrative
 Chaque Conseil municipal
 bulletin de vote sur papier
 et l'apurement de vote
 les résultats ci-après

pour l'entretien de Monsieur le
 bien voulu venir assister
 conseil municipal de même
 situation financière
 14.339.46
 16.679.43
 2.339.97 - lequel est
 4.09.06 de l'année 1888
 3.069.09
 au budget add. de 1881.
 son approbation au compte de
 1887. et au compte administratif
 4.476.03.
 28 01. mais il faut
 est resté équilibré qui grâce à
 préfectoral du 17 fév. 1888
 qu'on fait de ressources.
 au budget primitif de 1888.
 compris le 1/10 accordé au Bureau
 Conseil.
 Conseil deux ans qui suit
 1889 et pour le même
 0.19
 Guivarch. 0.00.

3e pour l'entretien du Chemin de Mont-bein - 0.01.
 Moyennant ce versement - le projet de budget de l'année 1888
 est ainsi établi.
 en recettes à — 11 1/3. 1/3
 en dépenses à — 11 04/1. 71
 total disponible — 107. 83

Le Conseil municipal d'Équi-Gabrie, pour la même séance
 donne son approbation au compte de gestion du Bureau de Bienfaisance
 de l'année 1887.

Ce compte se compose de
 en recettes — 137/1. 1/1
 en dépenses — 170/1. 33.
 excédent de recettes de 149. 80
 lequel est compris à l'actif de l'exercice de l'année 1888
 et reporté au budget add. de 1888. — 149. 80

H. L. Bour ymerie R. Le Proux J. Baudry G. Poirier
 Huitric P. Bédouin
 Gauraud Huitric Jm Louis yroumare
 Pales Charis

Séance tenante

M. le Président a donné lecture des articles transcrits ci-dessus de la loi du
 3 août 1879, sur les commissions administratives, et notamment de l'article 4,
 ainsi que des instructions de M. le Préfet du Finistère.
 Il a ensuite invité le Conseil à procéder, au scrutin et à la majorité
 absolue des suffrages, à l'élection de deux Délégués devant faire partie
 de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance.
 Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a écrit son
 bulletin de vote sur papier blanc, et l'a remis fermé au Président.
 Le dépouillement du vote a commencé à neuf heures. Il a donné
 les résultats ci-après

Procès-verbal de la séance

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
 Le dit bulletin blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
 dans lesquels les votants se sont fait connaître

ont le nombre des suffrages exprimés
 Majorité absolue
 M. Courmoulin Guy quinze voix 15 voix
 M. Nédélec Jean Marie quinze 15 voix
 M. Courmoulin Guy et Nédélec Jean Marie ayant obtenu la majorité
 absolue, ont été proclamés délégués

M. E. Roux Ymbery R. Le Roux
 E. Bacon R. Roux
 Nédélec Jean Marie Laurent
 H. Roux Jean Louis Yaouane
 P. Balis Louis

Le dimanche huit cent quatre-vingt-huit, le Douze heures à sept heures
 matin, le conseil municipal de la commune d'Erquy, habitant
 au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session ordinaire
 sous le titre, sous la présidence de M. E. Roux maire

étaient présents M. M. Rolland, Signour, Kermisoy, P. Balis,
 H. Roux, E. Grand, Yaouane, E. Roux mari, E. Roux, H. Roux
 & Roux maire

absents M. M. E. Roux, Balis, Nédélec, H. Roux mari, H. Roux
 Louis, E. Roux, Laurent et Bacon
 M. Signour, élu secrétaire
 Le Maire invite le conseil municipal
 à examiner la situation des écoles et le conseil
 et à se prononcer sur la question de savoir
 1. S'il demande le maintien de ces écoles
 2. S'il demande la suppression de quelques
 d'entre elles;
 3. S'il propose la création d'autres écoles
 garçons ou de filles, et de nouveaux postes

d'adjoints ou d'adjointes
 Le Conseil, après
 Le maintien
 ainsi que des p
 qui existent act

Signour
 Ymbery
 Roux
 H. E. Roux

Séance tenante
 M. Le Maire
 M. Rolland
 Bourg d'Erquy
 qui dit que
 ni cartes des
 reconnaissent
 cette reclama
 aussi que les der
 la commune
 écoles ne soient
 disponible
 une somme de
 Le Maire se voule
 commission départ
 publique se nous

Signour
 R. Le Roux
 Roux

Siècle tenant

Le conseil municipal nommé pour la révision de la liste électorale
M. L. Roux nommé membre du conseil municipal et membre de la commission
d'administration M. M. Rivou, Roux et Thabé Yves

R. Le Roux G. Mathey M. Rivou
J. Jacuane L. Baccay Laurent
Le Grand Le Berrey H. Héritier
Balle Lasseau B

Siècle tenant

Le maire fait connaître au conseil que la somme de 16 francs portée au budget
pour l'assurance des insuffisants. L'édifice communal est insuffisant
la somme due pour la dite assurance est de 40⁰⁰ et le conseil à l'unanimité
a voté la somme de 14 francs pour compléter la somme de 40⁰⁰ et prie
M. le Préfet de vouloir bien ouvrir un crédit supplémentaire pour couvrir
cette dépense

R. Le Roux M. Rivou L. Baccay
J. Jacuane Le Berrey G. Mathey Laurent H. Héritier
Balle Lasseau B Néel Le Grand

Siècle tenant

Le conseil vote à l'unanimité la somme de soixante francs pour réparer
la maison d'école de Estonac et prie M. le Préfet de vouloir bien ouvrir un crédit
supplémentaire pour couvrir cette dépense

G. Mathey M. Rivou L. Baccay Laurent
Lasseau B R. Le Roux H. Héritier
J. Jacuane Le Grand Le Berrey Néel
Balle

Le conseil municipal de la commune d'Argentan-Gabriel s'est réuni en
séance extraordinaire au lieu ordinaire de ses séances pour la présidence de
M. L. Roux

Presentes M. M. Quouan, S. Noy, Noy; Housay, de la
 S. Noy, Noy; Loyach, S. Noy, Signour, Peron, S. Noy, de
 Noy, Noy
 Absents M. M. Baron, Laurent, Lassus, Housay, de la
 Noy, Noy

Le Maire Noy a lu la lettre ouverte et la présente
 M. Signour élu secrétaire prend place au bureau
 Le conseil après avoir entendu lecture de la
 lettre adressée par M. Cantepie a été
 Quimper. est d'avis à l'unanimité
 membres présents, qu'il est dans l'obligation
 morale de prendre les intérêts des pauvres
 de la commune et prie M. le Maire
 de vouloir bien s'entendre avec M. le
 Maire d'Essoy Armel pour unir leurs
 efforts afin d'obtenir le legs fait à
 ces deux communes par M. Prosper
 Le Gay. Le conseil est d'autant
 plus convaincu qu'il ne peut laisser
 cette affaire que M. Carrière de Cour
 charge de tous les frais en cas de
 perte du procès.

Signour R. Noy R. Noy
 J. Noy
 Loyach Noy Le Grand
 Quouan Housay J. Noy
 Housay

Par mil huit cent quatre-vingt-neuf, le vingt
 Noy à huit heures du matin le conseil municipal
 commune d'Essoy Armel s'est réunie au lieu
 des séances pour la tenue de la session ordinaire

Présent
 Grand, S. Noy
 Noy; Housay
 Absents M. M. Baron
 Loyach
 Le Maire Noy
 M. Noy Noy
 Le Maire Noy
 délibération de
 de St. Coarze
 concernant
 au chemin
 à la Commune
 Le conseil
 Certains imp
 de cette route,
 qui conduit
 la Commune
 viabilité
 praticable
 mettre en

Housay
 J. Noy
 Quouan
 J.
 Le Maire
 de donner
 avec abord
 La rectification
 avoir délibéré
 rendu au

... de la commune de ...
... de la commune de ...
... de la commune de ...

... et la présente
... au bureau
... lecture d'un
... avis à l'unanimité
... est dans l'obligation
... intérêts des pauvres
... et prie M. le Maire
... entendre avec M. le
... pour unir leurs
... le Maire fait à
... par M. Prosper
... conseil est d'autant
... il ne peut laisser tomber
... M. Carrière de Cours
... les frais en cas de

R. Riou R. Leblond
Procedé
Grand
Huitième jour
nière

... vingt-neuf, le vingt
... conseil municipal
... s'est réunie au lieu ordinaire
... la session ordinaire de

... sous la présidence de M. Riou & Argyman
... étaient présents M. Riou, Piron, Balis, Laurent, &
Grand, & Guieu, Yaouane, & Riou, Mahi, Kouring, & Riou-
Rou, Huitième jour, Lasseran, Piron et & Riou-maire & Médaille
absents M. M. Dolor, & Riou, Signant, Huitième jour Riou,
Lejacq

Le Maire Riou la séance ouverte et le président
M. Riou-Rou élu secrétaire prend place au bureau
Le Maire donne communication au Conseil d'une
délibération du conseil municipal de la Commune
de St-Evangee en date du 9 Décembre 1888,
concernant le chemin dit du Moulin du Dureau
au chemin n° 2 du Bourg St-Eugène Gabérie
à la Commune d'Elliant.

Le Conseil reconnaît que cette route a une
certaine importance, mais avant de s'occuper
de cette route, est d'avis de mettre la route n° 2
qui conduit du Bourg d'Erque Gabérie à
la Commune d'Elliant en état de
viabilité qui se trouve aujourd'hui im-
praticable, celle-ci la Commune ne peut
mettre en état faute de ressources.

R. Riou Riou
Huitième jour Le Grand Dureau
Le Bourg Le Bourg Piron Balis Riou
Yaouane

Le Maire prie le conseil municipal
de donner sa décision sur l'ancienne route
aux abords de Ruyampendel défilée depuis
la rectification de la dite côte. Le conseil après
avoir délibéré est d'avis que ce terrain soit
vendu au plus offrant, et qu'il y a

Au di domo la p^{re}ference aux
viverant suivant les lois
R. de Roux Baron

Décès Huictis / Laurent Le Grand
Le Bureau / Yvonnet / Nidelle
Balis / Yvonnet / L'assesseur / R. de Roux
Remerciement

Le Bureau a lu avec intérêt
d'une lettre de M. Loris notaire à Quimper
(Finistère) par lequel il déclare qu'un nommé
Coubain de la queneiden ancien bailli
propriétaire à Quimper a légué au Bureau
de bienfaisance de la ville de Quimper la
somme cinq cents francs, le conseil
à l'unanimité et d'avis d'acceptation
a été

R. de Roux Baron
Huictis / Laurent Le Grand / Décès / Le Bureau
Balis / Yvonnet / L'assesseur / R. de Roux
Remerciement

Le 1^{er} mars, devant Mout, maire de la ville
de Regue-Gaberic, Cantou de Quimper
se sont présentés M. Bothorel, François
M^{me} Bothorel, nie. Loris Le Cour
nommés instituteurs publics
en cette commune par arrêtés de
en date du 22 février dernier

M. L. au
sont portés
qui les Com
les dits insti
dans leurs fo
Tait

Le 1^{er} mars huit
du matin le conseil
extraordinairement
Mout et Roux
Étaient présents
Le Bureau, Péron, L
Mout et Le Bureau
Absents M. M.
Yvonnet, Nidelle.

M. Mout
Le Conseil après
de Monsieur le
lequel il sera M
municipal, à la
de la célébratio
de la révolution
Sur la situation
trouve sans resso
jeunes pour se
indigents, et p
leur venir en aid
faire plus large
Yvonnet

M. l'avis dont M. et M. Bothou
sont porteurs et le arrêté de nomination
qui en concernent, nous avons déclaré
ce dite institutions et institutions installés
dans leurs fonctions.

Fait le 1^{er} mars 1889.

E. Maire
H. Le Roux

Le six mil huit cent quatre-vingt-neuf, le premier Mai à huit heures
du matin le conseil municipal de la commune d'Erqui-gaberic s'est réuni
extraordinairement au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Le Roux maire

Étaient présents M. M. Maki, Kernisq, Le Dreau, Le Grand,
Le Berre, Péron, Le Roux Ben, Lozach, Huetrie p. Louis, Huetrie
Henri et Le Roux maire

Absents M. M. Rollou, Roux, Lymour, Lasseau, Bacon Laurent,
Guivanc, Hoüelic, E. Corv, Nalis

M. Maki a été élu secrétaire

Le Conseil après avoir eu connaissance de la circulaire
de Monsieur le Préfet en date du 24 Avril courant, par
laquelle il prie M. le Maire de convoquer le conseil
municipal, à l'effet de lui soumettre la proposition
de la célébration ou la fête du Cinq Mai. Centenaire
de la révolution.

Sur la situation financière de la commune, qui se
trouve sans ressources, vote une somme de cinquante
francs pour servir à une distribution de pain aux
indigents, et prie en même temps M. le Préfet de
leur venir en aide pour que cette distribution se
fasse plus largement.

Le Dreau Péron
Yvonnet
Le Grand E. Berre Huetrie p. Louis
Nemise Lozach Huetrie Henri

Le conseil municipal de la commune d'Enghien-les-Bains
 est convoqué pour Dimanche prochain 2 Juin à sept heures
 du matin, pour la tenue de la session ordinaire du mois de mai
 Enghien-les-Bains le 29 mai 1889

Le Maire
 M. E. Rouff

L'an mil huit cent quatre vingt-neuf, le Deux Juin à sept heures
 du matin, le conseil municipal de la commune d'Enghien-les-Bains
 s'est réuni en session ordinaire du mois de mai sous la présidence de
 M. Henri E. Rouff maire

Étaient présents M. M. Rieu, Mahi, Signouf, Holles,
 Le Berre, Gaudin, Peiron, Le Roux, Huet, Huet, Gaudin,
 Loyaich, Baron, Nédélec, Lécuyer, Le Corre, Kerrière, Laurent,
 et M. le maire
 Absents M. M. Bales, Lascave, Yauanc

M. Signouf a été élu secrétaire

Le maire donne connaissance au conseil
 de l'acte d'élaboration du conseil municipal
 de Plonvères-Portay, qui demande
 changer le jour de la foire de St-Amand
 de la Palue et de la mettre le lundi du
 jour du grand pardon.

Le conseil municipal de la commune
 a été favorable à la demande du conseil
 municipal de la commune de Plonvères-Portay
 signons gratis

M. Le Grand Receveur
 M. Le Corré Secrétaire
 Loyaich
 Le Maire

M. E. Rouff

L'assemblée
 pris la
 Le Conseil
 sur le projet
 résulte que
 par un vote
 Considérant
 exercices, les
 la commune

Considérant
 que les recettes
 de 10. 134
 Considérant
 audit exercice
 de dépenses
 Que les
 budget proposé
 1707 au rece
 Considérant
 que la commu
 de l'impos
 Que la cor
 en 1890, au prin

| | |
|--------------------|--------|
| Obligatoires | |
| Tit. 16. Le budget | de con |
| des | commu |
| recettes | oblig |
| | de con |
| | Entre |
| Att. sur | |
| Budget des | |
| statut | |
| Loyaich | |
| Signon | |
| M. E. Rouff | |

Seance venante.

L'assemblée municipale étant en majorité, il a été pris la délibération suivante:

Le Conseil

Vu le projet de budget supplémentaire pour 1889, duquel il résulte que ledit exercice et les exercices antérieurs se soldent par un déficit. Néant.

Considérant que pour faire face aux dépenses ordinaires ledits exercices, lesquels constituent aujourd'hui une dette exigible, la commune a besoin de s'imposer une somme totale de

Considérant, qu'il résulte du projet de budget pour l'année 1890, que les recettes ordinaires dudit exercice s'élèvent à la somme de 10. 131. 74.

Considérant que les crédits proposés pour les recettes ordinaires dudit exercice s'élèvent à 8 424. 74 formant un excédant de dépenses de 1707⁰⁰

Que les dépenses ordinaires obligatoires sont comprises au budget proposé pour une somme de 10. 131. 74 supérieure de 1707 au recettes ordinaires prévues;

Considérant que ces dépenses ne peuvent être ajournées et que la commune ne peut y pourvoir qu'en obtenant l'autorisation de s'imposer extraordinairement;

Est décidé

Que la commune d'Erquin-Gaberie soit autorisée à s'imposer en 1890, au principal des quatre contributions directes, savoir

| Objets des impositions | Nombre de centimes | Produit des impositions |
|--|--------------------|-------------------------|
| Art 14 du budget des recettes | | |
| Pour insuffisance de revenus 19 centimes et dixième | 19 | 1707 |
| 20 centimes devant produire approximativement une somme de 1707 affectée aux autres dépenses ordinaires obligatoires ci. | | |
| Art 15 du budget des recettes | | |
| Remboursement de l'emprunt à la caisse vicinale 30 ans | 0 05 | 204 |
| Remboursement de l'emprunt Guisarch | 0 02 | 162 |
| Entretien du chemin rural de H'Arin | 0 01 | 81 |
| Total | 27 | 2.354 |

Grand de Barle *(Signature)* Le Secrétaire *(Signature)*

commune d'Erquin-Gaberie
le 2 juin à sept heures
Mairie du mois de mai
1889

M. le 2e Juin à sept heures
à la commune d'Erquin-Gaberie
le mois sous la présidence de

M. M. Signaux, Pollet,
Antoine, Huitre, Jean-Louis
de, Hennery, Laurent, Sébastien
Maurice

ssance au conseil
seil municipal
qui s'enant
faire de l'Arme
le lundi de

la commune
andé du conseil
de Honorez-Loup

de Honorez
L. Bee

(Signatures)

Seance tenante

Le maire donne connaissance au conseil de la demande adressée par un nommé Jourbin Jean jeune soldat de la 1887 qui demande d'être maintenu dans ses foyers comme soutien de famille.

Le conseil après avoir délibéré émet son avis favorable

Signatures: Ymare, Le Grand, Huet, R. De Rauc, Le Cour, L. Bero, H. E. Rouf

Seance tenante

M. Le maire donne lecture aux membres du conseil municipal du budget de 1890 ainsi que du compte administratif de l'exercice précédent. Le conseil l'approuve dans son ensemble, mais chargé de ses membres d'aller demander quelques explications à M. l'agent-voies sur l'emploi des ressources destinées au service vicinal ainsi que sur l'emploi de certaines journées de prestation.

Signatures: Ymare, Le Grand, Huet, R. De Rauc, L. Bero, H. E. Rouf

Qui le rapp...
Pu les diverses...
la comptabilité...
et notamment...
la commission...
l'exercice 1888 et...
rattachent, les...
détail des dép...
par l'administ...
répenses, le...
accompagné de...
que l'état des...
Précédent au...
proposé de fu...
Dépenses d'he...

Les recettes, sa...
l'exercice 1888, e...
ont dû...
des créances...
de laquelle som...

Pour non-...
Pour restes à recouvrer...
en recette au proc...
Pour restes à rec...
au comptable...
compte

Som...
Au moyen de quoi...
fixée à la somm...

Séance tenante

Qui le rapport de M. le Président;
P^u les diverses ordonnances et instructions ministérielles sur
la comptabilité des communes et des établissements charitables,
et notamment celle des 21 Avril 1834 et 10 avril 1835;
La commission, après s'être fait représenter le Budget de
l'exercice 1888 et les autorisations supplémentaires qui s'y
rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le
détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés
par l'administrateur chargé de l'ordonnement des
dépenses, le Compte d'administration de l'exercice 1888
accompagné de l'état de situation du receveur, ainsi
que l'état des restes à payer reportés sur 1889
Procédant au règlement définitif du budget de 1888
propose de fixer, ainsi qu'il suit, les recettes et les
dépenses dudit exercice, savoir:

Recettes

Les recettes, tant ordinaires qu'extraordinaires, de
l'exercice 1888, évaluées par le budget à 12 668, 98
ont dû s'élever, d'après les titres définitifs
des créances à recouvrer à la somme de 12 882, 82
de laquelle somme il convient de déduire celle de

Savoir

Pour non-valeurs justifiées au compte du receveur,
Pour restes à recouvrer également justifiés et qui seront portés
en recette au prochain compte.

Pour restes à recouvrer non justifiés à mettre à la charge
du comptable, qui en sera forcé en recette au prochain
compte.

Somme égale

12 882, 82
Au moyen de quoi la recette propre de 1888 demeure définitivement
fixée à la somme de

te.
au conseil de la
fourvin Jean Jean
de s'être maintenu
amille.
son avis défavorable
Le Grand St. Louis
Le Prace Le Cou
1837

les membres du conseil
ainsi que du compte
président. Le conseil
mais chargé un
mander quelques or
es sur l'emploi des
vicinaux ainsi qu
ournées de prestation
Le Grand Hauts

Devoir R. Leducq
Séon Née
Le Berro

Les dépenses créditées au budget de 1888 s'élevaient à
 Il faut y joindre celles qui ont été l'objet de crédits supplé-
 mentaires accordés dans le cours de l'exercice

9 311
 5 466
 15 307
 3 465

Total des dépenses présumées
 De cette somme il faut déduire celle de
 savoir

- 1° Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme
 excédant le montant réel des dépenses ci... 452.88
- 2° Dépenses faites, mais non ordonnées avant le 1^{er} mars 18
 et à reporter au budget supplémentaire de l'exercice 3012.86
- 3° Dépenses ordonnées, mais non payées avant le 31 mars
 1889 et à reporter au budget supplémentaire de 1890

Somme égale 3465.72

Or, moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de l'exercice sont définitivement fixées à

11 177
 12 271
 11 899

Les recettes de toute nature étant de
 Les dépenses de

Il reste, par conséquent pour excédant propre de l'exercice 1888
 la somme de

983.86
 3069.00
 4052.86

à laquelle il faut ajouter celle de
 formant le reliquat de l'exercice précédent et qui porte à

Le reliquat total et définitif à reporter en tête des recettes du Budget supplémentaire
 de l'exercice 1889. Toutes les opérations de l'exercice 1888 sont déclarées définitives
 closes et les crédits annulés

Signeurs Yman, H. Kerou, R. Lebrun
 Le Grand, H. Loryach
 L. Beer, H. E. Gouff

Séance tenante

M. le président donne lecture au conseil d'une lettre de M. de
 de Châteaudun qui sollicite une cotisation pour l'érection d'un monument
 à la mémoire des héros tombés pour la défense de la France

Le conseil
 tenu le 21 mars

Il a été mis en
 discussion ordinaire
 Etant présents
 M. Kerou, M.
 M. H. Kerou
 Absents M.
 Grand, Gouff

Le conseil
 M. Kerou
 M. H. Kerou
 rappelant au
 pour faire par
 à l'unanimité
 pour faire par

Yman
 Gouff
 Le maire

Le conseil après avoir délibéré vote une somme de cinq francs pour l'entretien de ce monument

Macez

R. Levesque Le Grand St. Arsen
Yves St. Arsen Longch Le Cour
Séverin St. Arsen
L. Bore H. E. Gouff

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, le premier septembre à sept heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-gaberie s'est réuni en session ordinaire du mois d'août sous la présidence de Henri E. Spavennin

Étaient présents M. M. Bacon, Péron, Malin, Le Cour, Rivin, Le Bore, Kermisq, Driau, Hédélec, Lapeau, Longch, Habi, Le Bore, Rivin et Henri E. Gouff maire

Absents M. M. Hueton, Héri, Hueton, J. Louis, Polloren, Laurent, Le Grand, Gaudon, Signou

Le maire Peilare la séance ouverte et la préside
M. Kermisq élu secrétaire prend place au bureau

M. E. maire donne connaissance au conseil de la circulaire préfectorale rappelant au conseil municipal qu'il doit désigner deux conseillers municipaux pour faire partie de la liste des instituteurs consulaires

À l'unanimité le conseil nomme Kermisq Alain et Le Bore Rivin pour faire partie de la dite commission

L. Bore H. E. Gouff
Yves St. Arsen Le Grand St. Arsen
Driau Hédélec Séverin St. Arsen
Longch Le Cour Habi
H. E. Gouff

Le maire donne connaissance au conseil d'une délibération du conseil

D. 1881...
1881...
1882...
1883...
1884...
1885...
1886...
1887...
1888...
1889...
1890...
1891...
1892...
1893...
1894...
1895...
1896...
1897...
1898...
1899...
1900...

11877.62
11878.71
11879.62
11880.62
11881.62
11882.62
11883.62
11884.62
11885.62
11886.62
11887.62
11888.62
11889.62
11890.62
11891.62
11892.62
11893.62
11894.62
11895.62
11896.62
11897.62
11898.62
11899.62
1900.62

ou R. Levesque
Macez
H. E. Gouff
D'une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur
pour l'entretien de ce monument
la défense de la commune

municipal de la commune de Puy-saint-Pierre demandant la création
d'une école communale
Le conseil a pris acte de la situation de fait et a émis un avis favorable à la création
d'une école.

L. Bazou, Kemi, Le Pen
Yvon, R. de Roux, Noireau
Loyat, G. L'Espérance, Couv. de St. Pierre
Bales, Doreau, M. de St. Pierre
Siens tenants

Le président donne connaissance au conseil de la demande de
mademoiselle Nolland institutrice au bourg de cette commune.
M. le maire, lui exposant que le local scolaire est beaucoup
petit pour le nombre d'écoliers qui suivent sa classe (107) et qu'elle
peuvent profiter dans de telles conditions. Elle croit qu'une école
lui serait nécessaire et rendrait aux enfants un immense service.

Le conseil municipal, à l'unanimité, remercie mademoiselle
Nolland pour les soins qu'elle donne aux enfants de la commune et
reconnait que ses ressources budgétaires ne lui permettent pas de
faire de nouveaux sacrifices. Mais il se permet de signaler la situation
à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, et il lui serait reconnaissant
qu'il pourrait, pour faire cesser cet état de choses, obtenir des ressources
de la Commission départementale.

L. Bazou, Kemi, Le Pen
R. de Roux, L'Espérance, Noireau
Bales, Doreau, L'Espérance, Loyat
M. de St. Pierre

Le conseil municipal de la commune de Puy-saint-Pierre
a tenu ses séances, pour la tenue de la session
du mois de Novembre sous la présidence de M. de St. Pierre.
Etaient présents M. de St. Pierre, L'Espérance, Loyat, Noireau, Kemi, Doreau.

M. de St. Pierre, L'Espérance, Loyat, Noireau, Kemi, Doreau.
M. de St. Pierre, L'Espérance, Loyat, Noireau, Kemi, Doreau.
M. de St. Pierre, L'Espérance, Loyat, Noireau, Kemi, Doreau.

Yvon, Kemi, L'Espérance

Le conseil municipal
M. de St. Pierre, L'Espérance, Loyat, Noireau, Kemi, Doreau.

Yvon, Kemi, L'Espérance
Kemi, L'Espérance, Loyat, Noireau, Kemi, Doreau.

M. de St. Pierre, L'Espérance, Loyat, Noireau, Kemi, Doreau.
Le conseil a tenu ses séances, pour la tenue de la session
du mois de Novembre sous la présidence de M. de St. Pierre.
Etaient présents M. de St. Pierre, L'Espérance, Loyat, Noireau, Kemi, Doreau.

M. L. Roux maire
M. L. Lamm, Goussier, E. Lorne, E. Bern, Weideli, Nalis, Liguier
Ouvrier, Laurent

M. L. Roux la séance ouverte et la présida
M. Kormier élu secrétaire prend place au bureau
D'après la loi les membres du conseil procédant à la nomination
Des vingt propriétaires fonciers de la commune d'Erqui-Gabarie pour former le
liste des répartiteurs pour 1890

M. L. Carbon, Sylguy, Weideli François, Armand Jean fils, Weideli Jm Weideli
Weideli Weideli, Weideli Mathias, Weideli Jm Louis, E. Bern Vincent, Quintin Pierre
Kerguelay Laurent, Bern Henri, Mathias Fournier, Chiquet Pierre,
Lanne François, Pelillon Alain, Louis Weideli, Lorne Jean, Louis Nalis
Gils E. Roux

M. L. Roux R. Roux
Huitier Jm Louis L. Bacon R. Lozach
Huitier Hervé M. L. Roux
Remi
Jean Bonant

Le conseil municipal nommé pour la révision de la liste électorale pour 1890
M. Kormier Alain membre du conseil municipal et membre de la commission
Des réclamations M. L. Lozach Henri et Huitier Jm Louis

M. L. Roux R. Roux
Huitier Jm Louis L. Bacon R. Lozach
Huitier Hervé Remi M. L. Roux
Jean Bonant

M. L. Roux communiqué au conseil la lettre de M. L. Prieur au sujet
Du port d'adjointe à l'école communale Des filles du bourg d'Erqui-Gabarie
Le conseil à l'unanimité des membres présents Demande à l'Administration
Municipale de vouloir bien venir en aide à l'adjointe et est disposé à faire
Des sacrifices sans autre but que de louer la maison qui se trouve en face de la maison
D'école, mais la commune d'Erqui-Gabarie a fait depuis quelques années
Des grands sacrifices et cherchait un de ses membres d'être exposé à ce site

tuation a de l'inspecteur Dacardini qui sera notre interprète
monsieur le Préfet

Ymbery Mollat
Henric jnr Louis L Bacon R Longach
Henric Herve Remi
Siéna tenante

Le conseil municipal vote les sommes nécessaires au rétablissement
crédits raijes par la préfecture et en outre une somme de cent francs
service des aliénés indigents et quinze francs pour impressions à la charge
de la commune et neuf francs pour bulletins des lois de 1826. 1837

Ymbery Mollat
Henric jnr Louis L Bacon R Longach
Henric Herve Le Grand
R. de Boisy

Le maire donne connaissance au conseil d'une demande de terrain
cultivé à Kerport qui demande à acquies un terrain vague borné
la propriété aux abords de la route n° 4 de Quimper le conseil
numériq. est davis de rendre ce terrain qui appartient à la commune
au sieur Bacon, la somme de quinze francs que le susnommé

Remi R. de Boisy
Ymbery Mollat
Le Grand
Henric jnr Louis L Bacon
Henric Herve

L'an mil huit cent quatre vingt neuf le 17 novembre le
conseil municipal, au nombre de Douze se sont réunis
siéme de M. le Maire pour délibérer sur le vote des autorisations
pour combler le déficit du budget de 1889 et exécuter
qu'il résulte des propositions du conseil pour les chapitres
de l'exercice 1889

Etaiint pour
Nous nous
absents de
le Maire, M.
L'assemblée

suivante
Le Conseil vu
dit budget et
Considérant

considérant que
le Préfet a
des crédits
par le conseil
deux somme
1000 francs environ
insuffisance
pour ces

lesquels conit
de l'imposu
Déficit constaté
des ordinaires
Com vu la
Vote une imp
butions de
de 1890

Objets
Pour insuff
rence de
Posant pas de
de 1700 m

et dans le ca
raient des ch
à resté en co
le service de
fact et de libo
mou et au qu

Ym
Henric
de

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf le quinze, Dimanche à neuf heures
matin le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabriel s'est réuni
ordinairement au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M.

L'Époux maire

Étaient présents M. M. Laurent, Le Grand, Kernisq, Cassen
Huitre, Bacon, L'Époux, Bon, L'Époux, Waki, Medile et L'Époux

maire

Absents M. M. L'Époux, Palis, Gavuane, Boiou, Signour, Viron,
Lore, Huitre, Kouri, L'Époux, Dorian

Monsieur Kernisq élu secrétaire prend place au bureau

L'Époux donne connaissance au conseil d'une lettre de M. le préfet
par lequel il fait connaître que le crédit porté au budget de 1889 pour
l'emplacement de la école de hameau de Honuque est insuffisant et qu'il
faudrait voter un crédit supplémentaire pour acheter des terres à bon prix

44

Le conseil à l'unanimité vote un supplément de crédit de 90 francs
et prie monsieur le Préfet de vouloir bien ouvrir un crédit supplémentaire
pour couvrir cette dépense.

M. L'Époux
m

Huitre J. Denis L. Bacon Cassen,
Kouri
N. Delac Le Grand Laurent Waki de Core

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabriel
convoque pour Dimanche prochain 23 Février à 9 heures du matin
tenue de la session ordinaire du mois de Février

Erqui-Gabriel le 18 Février 1890

L'Époux
M. L'Époux

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix le vingt-trois
heures du matin le conseil municipal de la commune
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence

M. L'Époux

Étaient présents

Medile, L'Époux

Le Grand et

Absents M. M.

Huitre Jm

M. Waki et

M. L'Époux

municipal

1889, de

par cette

son avis

Erqui

R. L'Époux

L'Époux

ci-après

et qui impo

effectués au

Questions

1. Frais des

Quittances

Instructions

10. Gestion

Limbe

perception

d'Empium

Impôt sur

Le conseil

rat. les dis

Erqui

L'Époux

Nouveaux maires

Etant présents M. M. Nriou, Nahi, Signon, Le Druan, Le Rouf, Nriou, Nédélec, Lozach, Le Pire, Péron, Nalis, Macon, Le Corre, Kervinny, Le Grand et M. Le Rouf maire

Absents M. M. Yaouanc, Lallou, Bollon, Laurent, Houtin, Nriou, Nriou pour Louis

M. Nahi élu secrétaire prend place au bureau

M. le Maire donne communication du conseil municipal de Rosperdez, en date du 12 novembre 1889, demandant modification des dates de foires de cette ville. Le conseil après avoir délibéré émet son avis favorable.

| | | | |
|------------|-------------|------------|------------|
| Ymahe | Signon | Le Druan | Le Grand |
| Lozach | Nalis | Nédélec | Le Pire |
| R. Le Rouf | M. Le Corre | M. Le Rouf | M. Le Rouf |

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ci-après inscrits du budget de 1889, ont été insuffisants et qu'il importe de régulariser les dépenses qui ont été effectuées au delà de ces crédits, savoir :

- 1^{re} Gestion de M. Morlay rappel des crédits.
 - 1^{re} Frais des confections des rôles - Limbes des mandats à quittance - Abonnements à diverses publications - Instruction primaire 1888 (emploi de subvention)
 - 2^o Gestion de M. Doucet
 - 1^{re} Limbe des mandats à quittance, frais de perceptions des impositions communales, amortissements
 - 2^o Emprunts à la caisse des écoles (intérêts et retard)
 - 3^o Impôt sur le revenu omission au budget primitif.
- Le conseil municipal, après s'être posé à M. le Maire, voté les dits crédits

| | | | |
|------------|-------------|------------|------------|
| Ymahe | Signon | Le Druan | Le Grand |
| Lozach | Nalis | Nédélec | Le Pire |
| R. Le Rouf | M. Le Corre | M. Le Rouf | M. Le Rouf |

Le Conseil municipal considérant le mauvais état
ou le tour de chemin de Lenhez, à St. Quinoli
Considérant les sacrifices des propriétaires, qu'il a
cette route. Demande que le chemin N° 1 de St. Quinoli
St. Quinoli, soit prolongé jusqu'à la route de Lenhez,
à Lenhez, et demande le classement de cette route
Ymachey, Beron, Signou, Le Grand, Le Petit, Le
Loyach, Balis, Néle, Decat, Le Pion, Le
R. Le Pion, H. Le Corv, Kermi

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal
de la demande faite par le sieur Herquoutay Her
consuit de la date 1889, en vue d'obtenir son
comme soutient de famille, le conseil après avoir
débattu, émet son avis favorable.

Ymachey, Beron, Signou, Le Grand, Le Petit, Le
Loyach, Balis, Néle, Decat, Le Pion, Le
H. Le Corv, Kermi

Le conseil municipal de la commune d'Erquey-Gaberie est convoqué
pour dimanche prochain 9 Mars courant à neuf heures du matin
de procéder à l'élection de ses délégués et suppléants en vue de l'élection
générale qui doit avoir lieu le 13 Avril prochain dans le département
Erquey-Gaberie le 4 Mars 1890.

Le Maire
H. Le Pion

Le conseil municipal de la commune d'Erquey-Gaberie s'est réuni
ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. H. Le Pion
étaient présents M. H. Kermi, Néle, Le Grand, Beron, Signou,
Ymachey, Balis, Le Pion, Le Petit, Le Loyach, Decat, Le Pion,
Laurent, H. Le Corv, Le Pion, Le Pion, Le Pion,
Absents M. H. Ymachey, Le Loyach, Le Corv,

Le conseil a élu pour
M. le Président
10 Des articles traités
Des sénateurs, madame
20 Du décret du 21
25 De l'élection de
avoir lieu le 13 Avril
30 De l'article 1
Du 3 Janvier 1876

Il a ensuite invité
absolue des suffrages
Chaque conseiller
son bulletin de vote
Le dépouillement
ci-après

Nombre de bulletins
à recevoir: 7 bulletins
ou dans lesquels les
Voix, pour le
Majorité absolue
ont obtenu
M. H. Pour
Nouveau
Maki
Bollou
Néle
ont ainsi la majorité
M. H. Pour
M. Pour
M. Maki

Erquey-Gaberie

Le conseil a élu pour secrétaire M.
 Le Président a donné lecture
 1° Des articles transcrits ci-contre de la loi organique du 2 Août 1875 sur les élections
 sénatoriales, modifiée par la loi du 9 Décembre 1884
 2° Du décret du 21 février 1890 convoquant les conseils municipaux à l'effet de procéder
 à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale qui doit
 avoir lieu le 13 avril prochain dans le département
 3° De l'article 1^{er} § 3 de la loi du 30 Décembre 1875 et des articles 3 et 4 du décret
 du 3 janvier 1876 visés dans le décret de convocation

Election Des Délégués
 1^{er} tour de scrutin

Il a ensuite invité le conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité
 absolue des suffrages à l'élection de six délégués
 Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président
 son bulletin de vote écrit sur papier blanc

Le dépouillement du vote a commencé à 8 heures. Il a donné les résultats
 ci-après

| | |
|--|---------------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 18 |
| de nature: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | Neant |
| Reste, pour le nombre des suffrages exprimés | 18 |
| Majorité absolue | 10 |
| ont obtenu | |
| M. L. Roux Henri 18 | M. Kermisq 16 |
| M. Roux René 18 | M. Signou 2 |
| M. Mahi Yves 18 | M. Guyader 2 |
| M. Bollon René 18 | |
| M. Videli François 16 | |

ont ainsi la majorité absolue et ont été proclamés délégués
 M. L. Roux Henri
 M. Roux René
 M. Mahi Yves
 M. Bollon René
 M. Videli François
 M. Kermisq Alexis

unacoté

Election des suppléants

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection de 2 suppléants
1^{er} tour de scrutin

L'apurement du scrutin qui a suivi immédiatement le 1^{er} tour de scrutin a donné les résultats suivants:

ont obtenu
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 19
à savoir: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation
suivante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître, 11
Reste pour le nombre des suffrages exprimés 8
Majorité absolue 4

| | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| M. Laurent Jean Marie 14 voix | M. Signour |
| M. Huitier Jean Louis 13 | M. Hédier J ^m Marie |
| M. L. Roue Jean 3 | M. Guyader |

ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés
M. Laurent J^m Marie
M. Huitier J^m Louis qui ont déclaré acceptés
La séance a été levée à 10 heures et demie et ont signé
les présents

Ymber, H. L. Roue, Lasserre
J. Le Roue, Le Grand, Hédier, Jean
Siron, Laurent, Huitier, N. Roue
Baler

Le Conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabari
pour mardi prochain 27 mai courant à 7 heures du matin
de la session ordinaire du mois de mai
Erqui-Gabari le 23 mai 1890

H. L. Roue

San met hu
matin le co
lie ordinaire
étaient pris
Vieux Baron

absents M.
L. Berre
Renie
M.

Pier
Su recteur
L'été en
Les aigre
Si on il est
Le recteur
un bécot
Le Nieu

Juillet
L'Hay
Beron
Loyach
Jensen
D. Six
D. Saint
abard
Ymse

Le samedi huit cent quatre-vingt-dix le vingt-sept mai à sept heures du
 matin le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabarie s'est réuni au
 lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. de Booy maire
 étaient présents M. de Lignac, L. Druon, P. de la Roche, M. de la Roche,
 M. de la Roche, P. de la Roche, L. de la Roche, L. de la Roche, L. de la Roche

absents M. de la Roche, M. de la Roche, M. de la Roche, M. de la Roche,
 L. de la Roche, M. de la Roche, M. de la Roche, M. de la Roche,
 M. de la Roche

Résumé de l'exercice 1884

Le budget approuvé par le conseil municipal le 15 mai 1884
 l'excédent de l'exercice 1884 10 183. 46
 Le déficit de l'exercice 1884 10 919. 51
 L'excédent de l'exercice 1884 263. 95
 Le budget définitif de l'exercice 1884
 l'excédent de l'exercice 1884 3316. 12

Le conseil municipal a décidé de consacrer une somme de
 six cents francs pour la route vicinale
 de Saint-Genès à Bayonne à être exécutée au
 profit de M. de la Roche.

Yves de la Roche, Nicolas Laurent,
 de la Roche, de la Roche, de la Roche,
 de la Roche, de la Roche, de la Roche,
 de la Roche, de la Roche, de la Roche,
 de la Roche, de la Roche, de la Roche,
 de la Roche, de la Roche, de la Roche,

Le jour vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt-Dix
M. Rouf maire de la commune d'Erqui-Gabrie a pris
la collation comme secrétaire de la mairie de cette commune le
Médic Françoise cultivateur à Erqui

H. E. Rouf
Maire

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie est convoqué
une session extraordinaire dimanche prochain 20 juillet à 7 heures
Erqui-Gabrie le 17 juillet 1890

E. Maire
H. E. Rouf

Le jour vingt-huit juillet dix-neuf cent quatre-vingt-Dix
Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie s'est tenu
ordinaire de ses séances sous la présidence de H. E. Rouf maire

Etant présents M. M. Houtre Henri, E. Berre Jean, Houtre
Louis, Piron Jean, Waki Gns, Médic Françoise, S. Grand Jean, S. Rouf
Lassau Bernard, Bati Louis, Bieu Henri, Logach Henri, Lasserre

absents M. M. Gacouan, E. Cour, Bacon, E. Drie, Rolles
Bernard

M. Waki élu secrétaire

M. le maire donne connaissance au conseil
d'une lettre de M. le Préfet par lequel il fait
connaître qu'il a lieu de voter une imposition
complémentaire, ou de supprimer les
saies pour équilibrer le budget additionnel
1890.

Le conseil après avoir délibéré est d'avis de
le voter. Cent francs portés aux dépenses
et de déduire les quarante francs de
saies le matériel des chemins vicinaux

Approuvé par le conseil
M. le Maire H. E. Rouf
M. Waki

de M.
Demain
à obtenir
jour
Approuvé
M. le
conseil
fondé
Approuvé
M. le
au conseil
Pier
Compagnie
Ymakh
M. le
M. le
de Bien
1891, ap
Comptes
Approuvé
M. le
L. B.

Séance tenante

M. le Maire donne connaissance au Conseil de la
demande faite par le sieur Yvonne en vue
d'obtenir une dispense de la période de vingt-huit
jours, immet un avis favorable.

Yvonne, Peron, R. Le Roux, Huitier, Jm Louis
R. Roux, Le Grand, Le Petit, Bales
Lasseau, Le Berre, Huitier, Bales, Bales
Séance tenante H. & Roux

M. le Maire donne la même connaissance au
conseil de la même demande faite par le sieur
Jouven Jean, immet son avis favorable.

Yvonne, Peron, R. Le Roux, Huitier, Jm Louis
R. Roux, Laurent, Bales, Bales, Huitier
Lasseau, Le Berre, H. & Roux
Séance tenante

M. le Maire donne également la même connaissance
au Conseil de la demande faite par le sieur Quintz
Pierre, soldat au 2^eème zouave et ayant fait la
Campagne de l'Ontario, immet son avis favorable.

Yvonne, Peron, R. Le Roux, Huitier, Jm Louis
R. Roux, Laurent, Huitier, Le Grand, Bales
Bales, Lasseau, Le Berre, H. & Roux
Séance tenante

M. le Maire présente les comptes de gestion du Bureau
de Bienfaisance de l'exercice de 1890 et les budgets
1891, après en avoir délibéré approuve lesdits
comptes et budgets.

Yvonne, R. Le Roux, Huitier, Jm Louis
R. Roux, Bales, Laurent, Le Grand, Bales
Lasseau, Le Berre, Huitier, Lasseau
H. & Roux

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabine est convoqué pour dimanche prochain 31 août à 4 heures du matin pour la tenue de la session ordinaire du mois d'août

Erqui-gabine le 27 août 1890

Le Maire

H. Le Roux

Le mardi huit cent quatre-vingt-dix le vingt-un août à sept heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabine s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de M. H. Le Roux maire

Étaient présents M. H. Kermisq, H. Roux Boen, M. H. Le Roux, M. H. Malis, M. H. Péron, L. Lozach, M. H. Kieu, L. Lasseau, L. Berre

Absents M. H. Ballari, L. Corre, huitième parti huitième y. L. Le Grand, L. Drieau, Y. Guenan, Nédélec, Signour.

M. H. Roux Boen élu secrétaire

Le maire donne connaissance au conseil de la circulaire de M. H. Le Roux lui rappelant qu'il doit désigner deux conseillers municipaux pour la liste des notables consulaires. Et l'unanimité le conseil nomme M. H. Kermisq et M. H. Roux Boen pour remplir ces fonctions

Y. Guenan Le Roux
H. Baey H. Kieu

M. H. Malis L. Lasseau L. Lozach Kermisq

Séance levée

Le maire donne connaissance au conseil municipal d'une délibération du conseil municipal de la commune de Plozorn demandant à modifier la date de la fête communale le dernier lundi de la commune. Le conseil émet son avis favorable

H. Baey

Y. Guenan H. Le Roux H. Kieu
L. Lasseau L. Lozach

M. H. Malis

Le ma
d'un Dem
Demande
me Des e
conseil a
inconvén
convertie
Demande
Malis

Le ma
que la so
est insuff
communauté un crédit
une somme
Cinq cent
voudrait be
payer cou
L. Ba
L. Baey
Malis

Le maire donne
d'un nomme
Demandant à
37^e Régiment
de famille
est donné u
approuvé
Malis

Séance Commune

Le Maire donne connaissance au Conseil
d'une Demande de M. Noyelle instituteur
demandant à l'autorité de transformer
une des classes disponibles en réfectoire, le
conseil à l'unanimité ne voit aucun
inconvénient à ce qu'une classe soit
convertie en réfectoire et lui accorde sa
Demande.

Balis / Ymbery / R. Le Roux / Séron
L. Baucy / Jaurin / Lasseca
R. Rivu / Lozach / Remic

Séance Commune

Le Maire donne connaissance au conseil
que la somme portée au budget primitif
est insuffisante et qu'il y a lieu de voter
un crédit supplémentaire, le conseil vote
une somme de six francs quatre vingt
Cinq Centimes et prie M. le Préfet de
vouloir bien ouvrir un crédit supplémentaire
pour couvrir cette dépense.

L. Baucy / Ymbery / R. Le Roux / Séron
Lasseca / Lozach / Remic
Balis / R. Rivu

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande
d'un nommé Sizou Alain menuisier en cette commune
demandant à ce que son fils Michel artiller au
3^e Régiment soit dispensé comme soutient
de famille

Ont donné un avis favorable: Séron
Ymbery / R. Le Roux / L. Baucy / Lasseca
Balis / Lozach / Remic

P. Biqui. Gabric et consors

le tout un tout à sept heures

Le Roux, Séron, Lasseca,
Baucy, Le Roux,
Rivou, huitième heure
Oréau, Yacouard.

de la circulaire de M. le Préfet

consultés municipaux pour
nommer le conseil nommé de la
remplir les fonctions

au conseil municipal
ministre de la Justice
ministre de la Justice
ministre de la Justice
avis favorable

Le Roux / Séron / Lasseca
Baucy / Rivou

Séance Venante

Le conseil donne connaissance au conseil
d'une demande d'un nommé Nemou
en vue d'obtenir une dispense de la
période de 28 jours
Ont donné un avis favorable :

Ymarin, R. Le Roux, Péroz, Guen
Lussseau, Bacon, Lozach, Kemi"
No Riou, Malis

Séance Venante

Le maire donne la même connaissance
au conseil de la même demande faite
par le nommé Guizuer Jean

Ont donné leur avis favorable :

Ymarin, R. Le Roux, Péroz, Guen
Lussseau, Bacon, Lozach, Kemi"
Malis

Séance Venante

Le Maire donne la même connaissance
au conseil de la même demande faite
par le nommé Estin Jean

Ont donné leur avis favorable :

Ymarin, R. Le Roux, Péroz, Guen
Lussseau, Bacon, Lozach, Kemi"
No Riou, Malis

Vo le m
au Pont
Demandes
pourt G
et népa
bonne
mille

Le conseil
Dimanche
Maire

L'an mil
matin, le cons
en session
étaient
Le Grand, P
Riou, Le
absents M

M. Kermis
Dans sa
fonds pour la
aux abords de
attourer l'age

Venante
 alliance au conseil
 mme Nouron
 s'oppose de la
 able :
 Pour
 Pour Laurent
 Kerne
 Bralis
 Venante
 même connaissance
 Demande faite
 par Jean Riv
 favorable :
 Pour
 Pour Laurent
 Pour Lozach
 Kerne
 Venante
 même connaissance
 Demande faite
 par Jean Riv
 favorable :
 Pour
 Pour Laurent
 Pour Lozach
 Kerne

Jean Venante

Le mauvais état d'entretien du chemin vicinal n° 2
 du Pont St. Mathieu au plateau de Loquettes, le conseil
 demande à ce que la somme de 400 francs de l'em-
 prunt Guivarit soit employée pour l'élargissement
 et réparation du dit chemin et vote en outre une
 somme de 200 frs à prendre sur les fonds dispo-
 nibles de la commune.

Pour

Mairie. De Roux Séron Laurent
 Chasseau Lozach Kerne
 Le Roux Bralis

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabrie est convoqué pour
 Dimanche prochain 9 Octobre à huit heures du matin en session extraor-
 dinaire

Erqui-gabrie le 1^{er} Octobre 1890

L'an mil huit cent quatre-vingt dix, le cinq Octobre à huit heures du
 matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabrie s'est réuni
 en session extraordinaire, sous la présidence de M. Kerne de Roux maire
 étaient présents M. M. Bacon, Huetric Horn, Le Perre Jean, Hédélec
 de Grand, Péron, Cassan, Kerne, Lozach, Bralis, Huetric J. Louis
 Kerne, Le Roux Kerne, H. E. Vaut maye, Hollar
 Absents M. M. Signour, Gasuam, Le Coeur, Le Déau, Laurent, Hédélec

M. Kerne est le secrétaire prend place au bureau
 Dans sa séance du mois de mai dernier le conseil municipal a voté des
 fonds pour la réparation du chemin vicinal n° 2 de Quimper à St. Guindal
 aux abords de Hanguis; le conseil prie Monsieur le Préfet de vouloir bien
 autoriser l'agent voyer à employer ces fonds le plus tôt possible sur qu'il

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le dix-neuf Novembre, le conseil municipal de la commune de Logzach s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Maire pour la tenue de la session ordinaire de Novembre et en suite de la convocation faite par M. le Maire le 11 Novembre courant

présents M. le Maire, Siquow, Lassau, Le Corre, Le Nouf Berni, Le Grand Laurent, Bacon, Kourniez, Peron, Le Nouf maire et Logzach Berni

Absents M. le Maire, Vieux, Heintze, Stalis, Le Berre, Bollere, Gasoum, Le Vieux, Heintze Berni, Heintze J. Louis

Les membres présents formant la majorité des conseillers municipaux en exercice, lesquels sont au nombre de vingt-un M. le Maire

Pris pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article 58 de la loi du 5 avril 1884, a pris place au bureau en cette qualité le Conseil

Vu la loi du 16 vendémiaire an 11

Vu la loi du 7 août 1871, art 3 et 4 et la circulaire ministérielle du 8 août 1872

Vu la loi du 5 avril 1884

Autorise M. le Maire à demander l'admission aux hospices du département, au compte de la commune, des malades indigents ayant leur domicile de secours

Le Conseil prend, en outre, l'engagement vis-à-vis de la commission administrative de l'hospice, où les malades seront admis, de soler intégralement la dépense des indigents qui ont leur domicile de secours dans la commune, et autorise M. le Maire à passer avec la commission administrative un traité dans ce sens

Le Conseil fait appel à la générosité du département pour obtenir ses fonds mis à la disposition de M. le Préfet, une subvention qui sera versée directement dans la caisse du bureau de l'hospice intéressé

La présente délibération aura son effet tant qu'elle n'aura pas été supprimée par le conseil municipal

Approuvé par le conseil municipal

Le Maire Siquow

Le grand Laurent

Le Corre

Logzach

Heintze
Berni
Logzach
Le grand Laurent

Le conseil municipal n° 2 de la commune de Logzach a délibéré sur le chemin rural qui est en construction, le conseil municipal a décidé de voter une somme de 50 francs restant de l'emprunt rural, soit employé à payer soit à des fins désignées

Notés
Heintze Berni
Logzach Berni
Le grand Laurent

Le conseil municipal de la commune de Logzach a délibéré sur le montant de la contribution à l'impôt des portes et fenêtres

Le conseil municipal a décidé de voter une somme de 1 cent 90 par franc de contribution

Heintze Berni
Logzach Berni
Le grand Laurent

Le conseil municipal de la commune de Logzach a délibéré sur le montant de la contribution à l'impôt des portes et fenêtres

Le conseil municipal a décidé de voter une somme de 1 cent 90 par franc de contribution

Siante tenante

Pour se conformer à la loi, les membres du conseil
proceedant à la nomination de vingt propriétaires
fournir de la commune d'Erquy - Gabriel pour
fournir la liste des inscrits pour 1891. Nommes
M.M. Nédélec François, Nédélec Fr. M^r, Jéant René
Kuitier Fr. Louis, Kergourlay Fr. pie Krian, M^r M^r
Fountain Mathias, Lannou François, Louis Babier
Le meun gites, Guyader Louis, Pennanen M^r, Sign
René, L'acouane Jean, Bere Jean, Bihan Louis.
Le Rode Louis Charles, Groshe Neve, Rannou
François, Quebren Louis, Ymache René

Le Conseil municipal Lozach Séron M^r le Maire
nomme pour la révision Le grand Lasseau Louis
de la liste électorale pour
1891 Le Roux René membre du conseil municipal
et membre de la Commission des révisions de
M^r M^r Le grand Jean. Ymache René
Saurat M^r L. Bacon R. Le Roux
Le grand Lasseau René M^r le Maire
Siante tenante Lozach

Le Maire donne connaissance de la demande
du sieur Cuyon Alain, a titre de dispensé de
au lieu, après un an, comme tuteur de famille.
Le conseil après avoir délibéré, sur que son service
a fait trois ans de service et que la famille
se compose de sept enfants, l'avis est
favorable. Ymache René
L. Bacon R. Le Roux
Saurat M^r Séron M^r le Maire
Lozach

Jean mit h
nous, mais
Département
A M^r M^r
publics au
en date du
Vu l'avis
des de nom
instituteur

Jean m
avant nous
de Quimper
Yves Jean,
M. le Préf
Vu l'avis
qui le conce
Sans es fon

Jean mit h
nous, mais
Département
François;
M. le Préf
Vu l'avis
tion de M le
titulaire in

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, le trente janvier. Devant nous, maire de la commune de Ergué-Gaberic, canton de Quimper, Département du Finistère se sont présentés M^{rs} Bothorel François et M^{me} Bothorel, née Louise de Corre; nommés instituteurs publics au bourg de cette commune par arrêté de M. le Préfet en date du 18 janvier courant

Vu l'avis dont M. et M^{me} Bothorel sont porteurs et les arrêtés de nomination qui les concernent, nous avons déclaré les Dits instituteurs et institutrice installés dans leurs fonctions

Fait le 30 janvier 1891

L. Maire
H. de Bont

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, le trente janvier. Devant nous, maire de la commune de Ergué-Gaberic, canton de Quimper, Département du Finistère s'est présentée M^{lle} Le Fur, Yves Jean, nommée institutrice publique à Estouan par arrêté de M. le Préfet en date du 18 janvier courant,

Vu l'avis dont M. le Préfet est porteur et l'arrêté de M. le Préfet qui le concerne, nous avons déclaré la Dite institutrice installée dans ses fonctions

Fait le 30 janvier 1891

L. Maire
H. de Bont

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, le premier février. Devant nous, maire de la commune de Ergué-Gaberic, canton de Quimper, Département du Finistère s'est présentée M^{lle} Corrie, Marie Françoise; nommée institutrice publique à Estouan par arrêté de M. le Préfet en date du 18 janvier dernier.

Vu l'avis dont M^{lle} Corrie est porteur et l'arrêté de nomination de M. le Préfet qui la concerne, nous avons déclaré la Dite institutrice installée dans ses fonctions

Fait le 1^{er} février 1891

L. Maire
H. de Bont

pres du conseil
et propriétaires
Gaberic pour
1891. Nomme
M^{rs} Sieats René
in Arrian, Mem^{rs}
is, Louis Batis,
maron H^{rs}, Sigon
, Bihan Louis,
neur, Bannou
sabe, Remist
R. de la Roche
M^{rs} de la Roche
Seau Laurant
conseil municipal
nations de la
Remist
L. de la Roche
L. de la Roche
Lozach
la demande
pense de sa
de famille, la
son frère
la famille
M^{rs} et son
emi
L. de la Roche
L. de la Roche
L. de la Roche

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabien, est convoqué pour dimanche prochain 22 Février à 8 heures du matin, la session ordinaire de l'année.

Erqui-Gabien le 17 Février 1891

Le Maire

M. E. Boas

Lean mil huit cent quatre-vingt-onze le vingt deux Février à 8 heures du matin le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabien s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Maire pour la tenue de la session ordinaire de l'année et ensuite de la convocation faite par M. le Maire le 17 Février courant

présents M. M. Lustruc Albert, Bacon Louis, E. Comte Paul, Jean Bara, Pierre Benoit, Théophile, Signoux, Michel François, Jean, Fernand Alain, Joseph, E. Boas Pierre, E. Boas Louis, M. E. Boas Maire

Absents M. M. Poiron Jean, Lustruc jr Louis, Dali Louis, Nollon Louis, Bernard, E. Boas Jean

M. E. Boas Pierre élu secrétaire

Le Maire informe le conseil que la perception de l'octroi de la commune doit expirer le 31 Décembre 1891 et prie le conseil de prendre les mesures nécessaires pour qu'aucune interruption ne se produise dans la perception de ces taxes

Le conseil après avoir délibéré considérant la situation financière de la commune qui est grevée de dette, se trouvant dans l'impossibilité de faire face aux dépenses communales si elle était privée de son octroi

Le conseil municipal vot. la prorogation pour cinq années à compter du 1^{er} janvier 1892 au 31 Décembre 1896 les taxes principales actuellement perçues à l'octroi de la commune conformément au tableau ci-dessous

Vins 15.20
Alcool contenu dans les eaux de vie, esprits, absinthe, liqueurs
à l'eau de vie

autres pour

Le Maire de
chargé pour
bureau de
l'octroi de
le conseil
et modifié
le pair

Décerné
M. E. Boas

Le Maire de
la commune
son avis

M. E. Boas

M. E. Boas

Le Maire de
municipal de la
de la commune
de la commune
de la commune
de la commune
de la commune

Des pouvoirs et by Promis 0 50

R. Le Roux L. Bacoy
L. Roux L. Joch L. Joch Huitric
H. L. Le Roux H. L. Le Roux
Dreux
Remise
H. L. Le Roux

Seance venante

Le Maire donne connaissance au conseil du cahier de charges pour l'adjudication de pain à fournir au bureau de bienfaisance d'Erzy Gabriel par l'exercice de 1891-1892.

Le conseil après avoir délibéré approuve le dit cahier et modification sera faite à l'article 3 en ce sens au lieu d'avoir un dépôt; l'adjudicataire ne fournira le pain que le dimanche au bureau communal

Dreux R. Le Roux L. Bacoy L. Roux H. L. Le Roux
L. Roux L. Bacoy L. Joch Huitric
H. L. Le Roux Le grand Laurent L. Joch
Remise

Seance venante.

Le Maire donne connaissance au conseil d'une délibération du conseil municipal d'Erzy demandant la création d'une foire à Erzy en cette commune. Le conseil après avoir délibéré émet son avis favorable.

R. Le Roux L. Bacoy L. Roux Huitric
L. Roux L. Joch L. Joch Huitric
Dreux H. L. Le Roux H. L. Le Roux
H. L. Le Roux Le grand Laurent L. Joch
Remise

Seance venante.

Le Maire donne connaissance au conseil d'une délibération du conseil municipal de la commune de Blois. Touchant la création de deux foires au bourg de cette commune. Le conseil après avoir délibéré donne son avis favorable. Le grand

R. Le Roux L. Bacoy L. Roux Huitric
L. Roux L. Joch L. Joch Huitric
Dreux H. L. Le Roux H. L. Le Roux
H. L. Le Roux Le grand Laurent L. Joch
Remise

Seance Commune.

Le Maire expose au conseil municipal que les sommes affectees au budget de 1890, ont ete insuffisantes pour regler et regulariser les depenses qui ont ete faites au dela de ces credits, savoir :

| | |
|----------------------------------|------|
| Comptes de mandats et quittances | 3 25 |
| Frais de perception de l'octroi | 2.63 |
| Registre de l'Etat civil | 1.20 |

Le Maire invite le conseil a voter les compléments de crédits ci-dessus et reconnait en conséquence le Conseil municipal. L'exposé du Maire est adopté par le dit conseil.

Fait et delibere a Luzern le jour et en que dessus.

Ont signe au registre les membres d'administration
John Paul.

Pour extrait conforme,

Le Maire, John Paul
 R. Le Roux, L. Baur, H. L. Baur, J. Sch. Herold
 H. L. Baur, J. Sch. Herold
 J. Sch. Herold, H. L. Baur
 J. Sch. Herold, H. L. Baur

Seance Commune
 Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande faite par le riverain du Haulte Prieur au sujet d'une construction d'imposante dite Moulin, valant une somme de cinquante francs pour aider a la construction.

R. Le Roux, L. Baur, J. Sch. Herold
 H. L. Baur, J. Sch. Herold
 Le Maire, J. Sch. Herold, H. L. Baur
 H. L. Baur, J. Sch. Herold

Seance Commune
 Aux termes de l'article 22 de la loi du 15 juillet 1875 le Maire demande l'avis du conseil sur la situation

de famille de
 de famille est
 M. L. Baur
 Baur, est Louis

Le Maire
 M. L. Baur

Le Maire
 Demande
 que son fils
 service actif
 de famille.

Le Maire
 M. L. Baur

Le Maire
 Demande
 Laurent de
 soit dit
 l'avis de
 son avis

Le Maire
 M. L. Baur

Le Conseil municipal
 sur point tant
 le Maire
 Le Maire

de famille des jeunes gens maintenant comme d'autre
de famille est la même, le conseil après avoir délibéré
conclut que la situation du nommé Keryourlay
Bari est toujours la même.

R. Le Roux L. Bacon L. Joch

Le Grand Le Roux L. Bacon L. Joch
Le Grand Le Roux L. Bacon L. Joch

Le Roux L. Bacon L. Joch
L. Bacon L. Joch

Le Maire donne connaissance au conseil d'une
demande faite par le sieur Rammeau Jean demandeur
qui son fils Paul Jean Joseph soit dispensé du
service actif après une année de service comme d'autre
de famille. Le conseil émet son avis favorable.

R. Le Roux L. Bacon

Le Grand Le Roux L. Bacon L. Joch
Le Grand Le Roux L. Bacon L. Joch

Le Maire donne connaissance au conseil d'une
demande faite par le nommé Keryourlay
Laurant de la classe () demandeur qu'il
soit dispensé de la période de 28 jours comme
père de 11 enfants, ce que le conseil émet
son avis favorable.

R. Le Roux L. Bacon L. Joch
L. Bacon L. Joch

Le Grand Le Roux L. Bacon L. Joch
Le Grand Le Roux L. Bacon L. Joch

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie et com.
se réunira le prochain 11 mai à 8 heures du soir pour la session ordi-
naire le mois de mai

Erqui-Gabrie le 7 mai 1891

L. Maire

H. J. Joch

Il en est resté cent quatre-vingt-onze le onze mai à trois heures
 sous le conseil municipal de la commune d'Erquey-Gabrieu réunie en
 ordinaire, sous la présidence de M. Le Bourgeois

Étaient présents M. Le Bourgeois, Le Drieu, Videlle, Peron, Luy
 Balis, Le Berre, Kernisq, Copach, Huetre Berri, Huetre J. de la
 Laurent, Le Grand, Peller, Bacon, Maki, Le Bourgeois
 Le Bourgeois
 Absents M. Le Lasseau

M. Kernisq élu secrétaire

| | |
|--|---------|
| 1 ^o Recette au 1 ^{er} Janvier 1890 | 8320.07 |
| Dépense | 8014.11 |
| Excédant au Recette | 305.96 |
| Excédant au 1 ^{er} Janvier 1889 | 3316.42 |
| Excédant au Recette au 1 ^{er} Janvier 1890 | 3622.38 |

Note d'un impôt
 L'année pour 1892

2^o Considérant que le Budget supplémentaire
 Le total par son excédant de dépenses de 480^o vait
 une imposition extraordinaire de 5 cent 50. pour 1892
 3^o Considérant que le Budget ordinaire de 1892
 Le déficit au déficit d'une somme de 1300^o en
 une imposition extraordinaire de pareille somme
 pour l'année 1892

Approuvé
 Huetre J. de la Laurent
 Videlle Le Grand
 Peller
 Bacon
 Maki
 Le Bourgeois
 Le Drieu
 Copach
 Kernisq
 Balis

Siège tenant
 Le Maire donne connaissance au conseil d'une délibération
 conseil municipal de l'Erquey demandant la création d'un
 sans leur commune. Le conseil après avoir délibéré émit un
 avis favorable

Approuvé
 Le Bourgeois
 Le Grand
 Huetre J. de la Laurent
 Videlle Le Grand
 Peller
 Bacon
 Maki
 Le Bourgeois
 Le Drieu
 Copach
 Kernisq
 Balis

Le Maire
 Du conseil municipal
 Le jour qui a lieu en
 favorable

Approuvé
 Le Maire
 Du conseil municipal
 Le jour qui a lieu en
 favorable

Le Maire donne
 Le Maire Jean
 d'instruction de
 son avis favorable
 Approuvé

Le Maire donne
 Le Maire Jean
 pense du service de
 mille ont donné
 Approuvé

Le Maire donne
 Le Maire Jean
 pense du service de
 mille ont donné
 Approuvé

Le Maire donne
 Le Maire Jean
 pense du service de
 mille ont donné
 Approuvé

Siègne Enanti

Le maire donne connaissance au conseil d'une délibération
du conseil municipal de Gregourz demandant à changer de jour de
le jour qui a lieu en cette commune le 17 août; le conseil émet un avis
favorable

Approuvé
L. Bacon
Drean
H. Le Corre
Lozach Palis
Hautier
R. Le Roux
Le grand
R. Le Roux

Siègne tenante

Le maire donne connaissance au conseil d'une demande de sursis
de M. Jean classe 1888 qui demande à être dispensé de la période
d'instruction de 18 jours à titre de soutien de famille. Le conseil émet
son avis favorable

Approuvé
L. Bacon
Drean
H. Le Corre
Lozach Palis
Hautier
R. Le Roux
Le grand
Hautier

Siègne Enanti

Le maire donne connaissance au conseil d'une demande de sursis
de M. Yves classe 1890 qui demande à être dis-
pensé du service actif après un an de service à titre de soutien de fa-
mille. Le conseil émet un avis favorable. Les membres présents

Drean
Hautier
R. Le Roux
Le grand
L. Bacon
Hautier
R. Le Roux
Kemié

Siègne Enanti

Le maire demande au conseil s'il convient d'y participer dans la mesure
qu'occasionnera le traitement à l'hôpital de quimper. Les sieurs H. Boal
Hautier femme Péron, L. Boal Dabille et Laurent Perrin. Le conseil

Le maire donne connaissance au conseil d'une délibération
du conseil municipal de Gregourz demandant à changer de jour de
le jour qui a lieu en cette commune le 17 août; le conseil émet un avis
favorable
Approuvé
L. Bacon
Drean
H. Le Corre
Lozach Palis
Hautier
R. Le Roux
Le grand
R. Le Roux
Hautier
Kemié
Drean
Hautier
R. Le Roux
Le grand
L. Bacon
Hautier
R. Le Roux
Kemié
Drean
Hautier
R. Le Roux
Le grand
L. Bacon
Hautier
R. Le Roux
Kemié

après avoir délibéré accepté de concourir à cette dépense jusqu'à concurrence de ses fonds à prendre sur les fonds destinés à couvrir les frais de la commune

Ymarie
R. Le Roux, Le Roux, Kerne, Le Roux
Deccau, Le Roux, Le grand, Peron, Kerne
H. Le Roux, Longue, Bales, H. Le Roux
H. Le Roux

Jeune Tenante
Le Maire donne connaissance au conseil des comptes de la commune de bienfaisance pour l'exercice 1894 et des budgets de l'exercice 1891 et 1892. Le conseil après avoir délibéré approuve les comptes et budgets.

Ymarie
Peron, Le grand, Ymarie, Kerne
Remie, Kerne, H. Le Roux, Deccau
H. Le Roux, Kerne, Le Roux, Longue, Bales

Jeune Tenante
Le conseil déclare qu'il y a lieu de placer la somme de 1000 francs de Monsieur le. Quant à ce qui est en vente sur l'état et par le percepteur de vouloir bien placer cette somme.

Ymarie
Le Roux, Kerne, H. Le Roux
Le Roux, Le grand, H. Le Roux
Longue, Bales, H. Le Roux
Kerne, H. Le Roux

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-habrie est réuni pour le dimanche 30 août à 4 heures le du matin pour la session du mois d'août.
Erqui-habrie le 26 août 1894

Le Maire
H. Le Roux

Un an mil
Du matin, le conseil
en session ordinaire
étaient présents
H. Le Roux, Kerne

absents M. Kerne
Le Roux

M. Kerne
Le Maire
De M. le Maire
conseillers
consultaires
Le Roux
fonctions
Bales

H. Le Roux
M. Kerne

Le Maire
Quatre les sont
1^o Pour la
linéaire.
2^o Pour la
3^o Confec
Le conseil
29/21
et 0, 29
Bien bien

-maintien
Ymarie
Signé

Le vendredi huit cent quatre-vingt onze, le lundi huit à sept heures et 1/2
 de matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabrie s'est réuni
 en séance ordinaire, sous la présidence de M. Le Bourc main
 étaient présents M. M. Péron, Signour, Riou, Le Bourc, Bales, Bales,
 Riou, Loyaich, Le Bourc, Bales, Le Bourc main.

absents M. M. Laurent, Balleu, Houtrie, Jm Louis, Le Grand,
 Le Bourc

M. Bales secrétaire,

Le Maire donne connaissance au conseil de la circulaire
 de M. le Préfet lui rappelant qu'il doit désigner deux
 conseillers municipaux pour dresser la liste des électeurs
 censitaires, à l'unanimité le conseil nomme M. M.
 Le Bourc main et M. Bales pour remplir ces
 fonctions.

Bales Erqui-gabrie M. Riou R. Le Bourc
 Signour Le Bourc Nédelec Loyaich
 M. Le Bourc Le Bourc Le Bourc Le Bourc

Séance suivante

Le Maire donne connaissance au conseil municipal
 que les sommes portées aux budgets sont insuffisantes :

- 1° Pour l'assurance des bâtiments communaux contre
 l'incendie.
- 2° Pour les imprimés de recensement.
- 3° Confection des rôles communaux.

Le conseil vote la somme de 24,80 pour l'assurance
 de 29,21 centimes pour les imprimés de recensement.

et 0,29 pour la confection des rôles communaux.
 Plus bien M. le Préfet pour un crédit supplé-
 mentaire pour couvrir ces dépenses.

Erqui-gabrie
 M. Riou Nédelec Loyaich Bales Riou
 Signour Le Bourc Le Bourc R. Le Bourc
 M. Le Bourc

Le conseil municipal de la commune d'Erquy-gabine
est convoqué pour Dimanche prochain 22 novembre courant
à l'issue de la messe matinale, pour la session ordinaire
mois de novembre.

Erquy-gabine le 19 novembre 1891

Le Maire

H. Le Roux

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, le vingt-deux novembre
heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Erquy-gabine
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la session ordinaire
mois de novembre, sous la présidence de H. Le Roux maire

Étaient présents M. H. Le Roux, Peron, E. Corre, Lozach
Bacon, Le Driac, Le Berre, Le Grand, Laurent, Balle, Michel
Rieu, Le Roux maire.

Absents M. H. Signon, Balleu, Fautou, Kabi,

M. H. Le Roux Secrétaire

Pour se conformer à la loi, les membres du conseil
précédant à la nomination de vingt propriétaires
foncier de la commune d'Erquy-gabine pour
fournir la liste de répartiteurs pour 1892
nommés M. H. Nédélec français, Nédélec Jean
Séverin René, Kergauday Laurent père, Chen
Lemou français, Louis Balle, Le Driac
Le Roux Louis créancier, Quelven Jean, Nédélec
Nédélec Balle Alain, Davu Louis, Michel Germain
Jean, Davu Pierre, Ramon Jean, Fautou Alain,
René, Dié Jean.

Berony, Lozach Le Grand
R. Paul Nédélec, Balle Louis, H. Le Roux
Droicq Le Roux

H. Le Roux

Le conseil
de la liste
membre du
Commission
Nédélec.

R. Le Roux
Laurent

Le Maire
Demande faire
que son fils
servira actif
encl. son av

R. Le Roux
Lozach
Droicq

Le conseil m
qui pour dimanche
pour la session
Erquy

L'an mil huit
le conseil muni
à la mairie

Seance tenante,

Le conseil municipal nomme pour la revision de la liste electorale pour 1892, Laurent Jean Marie membre du conseil municipal et membre de la commission des reclamations René Lozach et Francois Belle.

Peron, Secrétaire, Bales Louis Le Grand
R. de Roux Lozach M. de Courtois M. de
Laurent D. de Roux L. de Roux
H. de Roux

Seance tenante,

Le Maire informe le conseil d'une demande faite par le sieur Bore Alain, demandant que son fils Jean (classe 1889) soit dispense de servir actif, à titre de soutien de famille, le conseil emit son avis favorable.

Peron
R. de Roux, Secrétaire, Bales Louis Le Grand
Lozach M. de Courtois M. de Roux Laurent
D. de Roux L. de Roux
H. de Roux

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabine est convoque pour Dimanche prochain 18 Février à l'effet de la mise en discussion de la session ordinaire du mois de Février.

Erqui-gabine le 14 Février 1892
Le Maire
H. de Roux

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, le vingt huit février le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabine est convoque à la session ordinaire du mois de février.

la présence de M. le Maire

Etait présents M. Laurent, Peron, Le Grand, Nizier, Boissac, Bonin, Le Roy, Le Prieur, Mabi, Babi, Lezack, Rouitri. Le Roux Henri Maire.

Absents M. M. Bolle, Signant, Berre Jean,

M. le Maire Secrétaire

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits après énoncés du budget de 1891, ont été insuffisants et qu'il importe de régulariser les dépenses qui ont été effectuées au delà de ces crédits, savoir:

- Allocation du 10^{im} du traitement au receveur 7.00
- Frais de bureau timbrés 1.00
- Frais de perception de l'octroi 8.00

Le Maire invite le conseil de voter les compléments de crédits demandés ci-dessus et reconnus nécessaires. Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu vote les dits crédits.

Fait et délibéré à Erqui Gabéin, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres d'administration

M. le Maire: Peron, Nizier, Ymarié, Le Roy, Le Grand, Lezack, Boissac, Bonin, Le Prieur, Mabi, Babi, Le Roux Henri Maire.

En vertu de l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889 le Maire demande l'avis du conseil sur la situation de famille des jeunes gens maintenus comme soutien de famille et la mesure à prendre après avoir délibéré reconnaît que le nommé Regourday Henri est toujours majeur ainsi que le nommé Lavié Jean.

M. le Maire Ymarié, Le Roy, Le Grand, Lezack, Boissac, Bonin, Le Prieur, Mabi, Babi, Le Roux Henri Maire.

Le Maire demande jeune cons du canton dispensé de la grande l'unanimité

A. Le Roux
Henri
Laurent

Jan mil huit cent
Maire de la commune
La Finister s'est par
Lestonan, en cette
Date du 1^{er} mars
Vu l'avis tout
qui la commune, ne
les fonctions
Erqui

Le conseil municipal
pour l'installation du conseil
adjoints
Erqui

Seine levante.

Le Maire donne connaissance au conseil d'une
demande de nomination de l'abbé Jean Marie
jean consist de la classe 1899 (n° 200 du tirage)
du canton de Quimper qui demande à être
dispensé après un an de service comme soutien
de sa grand-mère veuve âgée de 82 ans, à
l'unanimité le conseil émet un avis favorable.

A. Le Roux L. Bouy Séron,
Huijroy Le Grand Loyach Bales
Laurant H. Le Cour Decas
H. Le Roux

L'an mil huit cent quatre-vingt-Deux, le premier mars, devant nous,
Maire de la commune d'Erqui-Gabrieu, canton de Quimper, Département
du Finistère, s'est présentée M^{lle} Dourver, Maria, nommée institutrice à
Lestonan, en cette commune, par arrêté de M. le Préfet du Finistère en
date du 1^{er} mars courant.

Vu l'avis dont M^{lle} Dourver est porteur et l'arrêté de nomination
qui la concerne, nous avons déclaré la M^{lle} Dourver, Maria, installée dans
ses fonctions.

Erqui-Gabrieu le 10 mars 1892
Le Maire
Maria Dourver H. Le Roux

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrieu est convoqué
pour Dimanche prochain 17 mai courant à 3 heures du soir, pour
l'installation du conseil municipal et l'élection du maire et des
adjoints.

Erqui-Gabrieu le 10 mai 1892
H. Le Roux
Maire

L'an mil huit cent quatre vingt quatre le quinze de mois de mai à l'heure de midi le conseil municipal de la commune de Guya-Jabim s'est réuni dans la salle de la mairie sur la convocation qui lui a été adressée par le préfet conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884

Étaient présents M. le conseiller municipal

É. Roux Fernand
 Joseph Henri
 É. Roux Louis
 Dollet Henri
 Braun Louis
 Kerguelay Laurent
 Bida Henri
 É. Bonn Henri
 Bidelle François
 Nuytard Henri
 É. Druau Étienne

Macon Louis
 É. Goff Henri
 Buntun Mathias
 É. Girant Yves
 Brisard Jean
 Laurent J. Marie
 Pison Jean
 É. Grand Jean
 Guilbert Louis
 Mabi Yves

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Bidelle François qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux diverses élections et a déclaré installé M. le conseiller municipal É. Roux Louis, Dollet Henri, Braun Louis, Kerguelay Laurent, Bida Henri, É. Bonn Henri, Bidelle François, Mouton Henri, É. Druau Étienne, con Louis, É. Goff Henri, Buntun Mathias, É. Girant Yves, Brisard Jean, Laurent J. Marie, Pison Jean, É. Grand Jean, Guilbert Louis, Mabi Yves dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Bidelle François, le plus âgé des membres du conseil a pris la présidence

Le conseil a choisi pour secrétaire M. É. Roux Louis

É. Bidelle le Maire

1^{er} Conseiller M. Laurent

Le président, après avoir donné lecture de l'article 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884 a invité le conseil à procéder

scrutin secret
 suffrages à
 l'égard de
 le conseil
 au bulletin
 blanc
 Le résultat
 résulte de
 Nombre de
 a donné
 par une
 lesquels

Le résultat
 Majorité
 Ont obtenu
 M. le Maire
 M. le Maire
 majorité absolue

Il a été
 formes et
 Henri
 premier
 Le résultat
 résulte de
 Nombre de
 a donné
 le résultat

le quinze du mois de mai à l'assemblée
 de la commune de Biquin habite par
 opérations du premier mai, la sont
 tion qui lui a été adresee par le
 loi du 20 mai 1884
 les municipaux
 Racon Louis
 de Goff Henri
 Ranteun Mathias
 Girant Yves
 Prigent Jean
 Laurent J. Marie
 Peiron Jean
 Le Grand Jean
 Guibou Louis
 Maki Yves

de M. Le Maire Francois conseil
 des résultats constatés aux procès
 de M. M. Le Bourg Henri, Le Goff
 Louis, Biquinay Laurent, Ranteun
 Mathias, Girant Yves, Prigent Jean
 Peiron Jean, Guibou Louis, Maki Yves
 Les membres du conseil a pris

de M. Le Bourg Louis
 Le Maire
 de Laurentin
 avoir donner l'assentiment
 de la loi du 20 mai
 conseil a procédé

scrutin secret à la majorité absolue des
 suffrages, à l'élection d'un maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel
 de son nom, a remis fermés au président
 un bulletin de vote écrit sur papier
 blanc.

Le dépouillement du vote a donné les
 résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. 21
 à déduire : bulletins blancs ou ne contenant
 pas une désignation suffisante ou dans
 lesquels le votant ne s'est pas fait connaître

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 0
 Majorité absolue 11

Ont obtenu
 M. Le Bourg Henri 20 voix
 M. Girant Yves 1 voix
 M. Le Bourg Henri ayant obtenu la
 majorité absolue a été proclamé maire.

Election du 4^e Conseil.

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes
 formes et sous la présidence de M. Le Bourg
 Henri élu maire, à l'élection du
 premier adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les
 résultats suivants.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 21
 à déduire : bulletins blancs ou ne contenant
 pas une désignation suffisante ou dans lesquels
 le votant ne s'est pas fait connaître.

Requis pour le nombre des suffrages exprimés
Majorité absolue

Ont obtenu
M^r Riva Rivi
M^r L. Rost Louis
M^r Riva Rivi ayant obtenu la majorité
absolue des suffrages a été proclamé adjoint

Election du second adjoint

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats
suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
à Pérou: Bulletins blancs ou non contenant
pas une désignation suffisante ou dans lesquels
les votes ne sont pas connus.

Requis pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue
Ont obtenu
M^r Maki Yve
M^r L. Hoff Henni
M^r L. Rost Louis

2^e tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats
suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
à Pérou: Bulletins blancs ou non contenant
pas une désignation suffisante ou dans lesquels
les votes ne sont pas connus.

Requis pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

Ont obtenu
M^r Maki Yve
M^r L. Hoff Henni
M^r L. Rost Louis

3^e tour de scrutin
Le troisième tour de scrutin a donné les résultats
suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
à Pérou: Bulletins blancs ou non contenant
pas une désignation suffisante ou dans lesquels
les votes ne sont pas connus.

Requis pour le nombre des suffrages exprimés
Majorité absolue
Ont obtenu
M^r Maki Yve
M^r L. Hoff Henni
M^r L. Rost Louis

Ypsar

Loyach
Kozoulay

Le conseil municipal se réunira
Dimanche prochain 19 juin
à 8 heures du soir

Ernest Fabien

L. Hoff
L. Rost

Ont obtenu
 M^r Mabi Yves 10
 L. Goff Henri 9
 L. Gout Louis 8

3^e Cour de Scrutin

L'Assemblée pour de scrutin adonné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 21
 Ont obtenu
 M^r Mabi Yves 11
 L. Goff Henri 9
 L. Gout Louis 8

M^r Mabi Yves ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint

L'Assemblée a déclaré: M^r Rion Henri, Mabi Yves, installés en qualité d'adjoints

Yves Mabi, L. Gout Louis, L. Broy Pierre, L. Goff Henri, Briand R. Rion, Le Grand, Teunteun Ranson, Kergourlay, L. Gout, H. E. Rion

[Signature]

Le conseil municipal de la commune d'Ergué-gabriel est convoqué pour dimanche prochain 19 juin courant à 7 heures du matin pour la session ordinaire du mois de mai

Ergué-gabriel le 6 juin 1898
 E. Mabi
 H. E. Rion

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le Douze Juin a sept heures
 du matin, le conseil municipal de la commune de Guéhenne, s'est réuni
 au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session
 ordinaire du mois de mai, sous la présidence de M. L. Bouy-Louis.
 Étaient présents M. M. Briand, Bouy-Louis, Briand, Breton, Le Goff,
 Hédelic, Laurent, Leroux, Péron, Le Paire, Fautou, Le
 Grand, Kergourlay, Guilson, Lozach, Bannou, Mahé, Le Grand.

Absent M. M.

M. L. Bouy-Louis élu secrétaire

Le conseil statuant sur le compte de gestion de 1891 a adopté
 la suite pour 6401.90
 la dépense pour 7981.11
 D'où il résulte un excédant de dépense 1579.21
 L'exercice 1890 ayant présenté un excédant de recette de 3621.14
 le résultat de l'exercice 1891, est un excédant de recette de 2041.93
 Le conseil municipal vote une imposition extraordinaire
 de centimes en 1893 pour solder les budgets de 1892 et 1893

Guéhenne Huitième Article
 Briand Péron Le Goff Lozach
 Le Grand Fautou
 Kergourlay & Bannou
 Laurent

Séance suivante
 M. le Président a donné lecture des articles ci-dessus de la loi du
 5 août 1879, sur les commissions administratives, et notamment
 de l'article 4, ainsi qu'il des instructions de M. le Préfet de la Loire-Inférieure.
 Il a ensuite invité le conseil à procéder, au scrutin secret, à la
 majorité absolue des suffrages, à l'élection de deux délégués
 devant faire partie de la Commission administrative de
 l'arrondissement de Guéhenne.

Chaque conseil municipal
 vote sur papier blanc
 le scrutin secret
 à huis clos

nombre de bulletins
 le scrutin, bulletins blancs
 ou dans lesquels les votes
 sont pour le nombre
 majorité absolue

ont obtenu M. G.
 M. M. (Gouvernement)
 ayant obtenu la majorité
 Guéhenne Le

Le maire donne conseil
 municipal de la commune
 de six fois dans cette
 le conseil après avoir
 tion de ces points
 Guéhenne H.
 Le Goff Briand
 Kergourlay &

Chaque conseil municipal à l'appel de son nom, a vu son bulletin de vote sur papier blanc, et les urnes furent au président
 Le scrutin commença à huit heures. M. le Maire présidait
 assisté

Parmi tous les scrutins
 le bulletin trouvé dans l'urne 19
 les autres bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
 et dans lesquels les votes ne sont pas connus 11
 ont servi le nombre des suffrages exprimés 19
 Majorité absolue 10

M. Gourmelon dix-neuf voix 19 voix
 M. Wédèle 18 voix dix-huit voix 18 voix
 M. Gourmelon et Wédèle 18 voix
 ont obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués

quelques délégués
 Le Goff Loyat Briand Perroy
 Baugy Fontaine Ymang
 Decall Le Grand Kerourlay Le Kerou
 Gaurin

Séance suivante

M. le Maire donne connaissance au conseil d'une délibération du conseil municipal de la commune de Melgou demandant la création de six foires dans cette commune

Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable pour la création de six foires

quelques délégués
 Le Goff Briand Perroy Ymang Fontaine
 Kerourlay Baugy Le Kerou
 Kammou Decall Gaurin

Le conseil municipal de la commune de Brégis Gabine etc
qui pour lundi prochain 11 août à 7 heures du matin, pour la
session ordinaire du mois d'août

Brégis Gabine le 1^{er} août 1891
Le Maire
M. E. Roux

Lean mil huit cent quatre vingt deux, le quinze août
sept heures du matin, le conseil municipal de la commune de Brégis
Gabine s'est réuni à la mairie pour la session ordinaire du mois d'août
sous la présidence de M. E. Roux Maire

Étaient présents M. M. Habi, Girant, Founteun, Le Cour, Le
Bergourlay, Le Roux Louis, Le Grand, Le Coff. Quében, Le
Mason, Rouant, M. E. Roux Maire, Le Druin

Absents M. M. Nicolle, Bion, Bolloir, Lozach, Heutric
M. Miané Jean élu secrétaire

M. E. Maire donne connaissance au conseil d'un délibéré
du conseil municipal de la commune de Brégis, demandant la
libé de deux foires dans cette commune. Le conseil après avoir
émit son avis favorable à la création de ces foires

Le Coff. Quében
Lozach M. E. Roux Founteun
Bergourlay Le Grand
Rouant Briaud
Siéna tendre

M. E. Maire donne connaissance au conseil de la circulaire
lui rappelant qu'il doit désigner deux conseillers municipaux pour
la libé des électeurs consulaires, si l'unanimité le conseil

M. M. E. Roux Louis et Miané Jean pour remplir ces
F. Roux Lozach Le Grand
Bergourlay Rouant Briaud
M. E. Roux

Dans la se
ont pour
M. le Préfet de
att. souven
gouverneur et

M. E. Roux
Lozach

Le conseil mu
la maison de bon
à Garsulic vien
question le filu

Lozach
Lancien

Le conseil mu
qui pour dim
matin, pour
Brégis

Lean mil huit
huit heures et
Brégis Gabine
session ordinaire
Le Roux Maire

Stann. Comant

Dans la session du mois de mai, le conseil a voté un accord de cinq
ans pour les emplois sur les chemins vicinaux, le conseil prie
le préfet de vouloir bien autoriser les emplois et le conseil a
aussi voté un accord de cinq ans pour les chemins n° 1 aux abords de
quelques et sur les chemins n° 2 aux abords de la montagne de Lognon

Le Goff
L. Cor
Loyack Le Grand L. Cor
Dreux Briand y
Fontaine

Stann. Comant

Le conseil prie le maire de voir si le terrain vague sur lequel est construite
la maison de bonnetier Pannecours est affecté par la route de Lognon
(quand il viendrait) appartenant à la commune et le prie de s'occuper de cette
question le plus tôt possible

Fontaine
Loyack Le Grand Le Kergourlay Le Goff
Dreux Briand y

Le conseil municipal de la commune de Lognon-Gabrie est convoqué
pour dimanche prochain 27 novembre courant à 8 h. & de
matin, pour la session ordinaire du mois de novembre
Lognon-Gabrie le 23 novembre 1872

Le maire
L. Cor
D'au mit huit cent quatre-vingt. D'au le vingt-sept novembre à
huit heures et demie de matin le conseil municipal de la commune
de Lognon-Gabrie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la
session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de M. Cor
le maire

Etant présent M. M. & Paul Louis, Maurice Henri; No...
 Louis, Baron Louis, & Grand Jean, Grand Jean, Henri Simon
 Louis, Barthas, Pion Jean, Julien Louis, Girant Yvon, Marguerite
 & Louis Henri; Lozach Henri et Henri & Paul main
 Absents M. M. Laurent J. Mari, Nédélec François, Bollon; & Joff
 Henri; & Pion Stann, Nédélec Yvon
 M. & Paul Louis élu secrétaire

Tout se conformant à la loi, les membres du conseil procèdent à la
 nomination de vingt propriétaires fonciers de la commune, pour for-
 mer la liste des experts pour l'année 1893, sont désignés M. M.
 François Nédélec, J. Marie Nédélec, Henri & Sébastien, & Henri Henri
 Pennon François, & Louis Giles, Nédélec Alain, & Grand Jean
 Pierre Pierre, Fontaine Alain, Bollon Henri; & Paul Louis, &
 Joff Henri; Pion M. & Gall Laurentin, Henri Donnard, Croal
 Henri; Mescond Pierre, Nédélec Louis, Jean Louis Nédélec, & Nédélec
 Henri; Yvon & Paul

L. Paul L. L. Pion
 Lozach L. Pion L. Pion
 Pion H. L. Pion Briand Maurice
 Marguerite L. Yvon Le Grand

Siens tenants
 Le conseil nommé pour la révision de la liste électorale pour
 l'année 1893 & Paul Louis membre du conseil municipal & Pion
 L. Pion
 Lozach L. Pion L. Pion
 L. Pion Pion H. L. Pion
 Maurice Marguerite L. Pion
 L. Pion

Siens tenants
 Le maire fait connaître au conseil que les commissions portées au budget
 de 1891 pour traitement des malades indigents et pour réparation
 des écoles communales sont insuffisantes, puis le conseil décide de

fonds supplémentaires
 vingt francs pour la
 des malades indigents
 ouvrir un crédit suppl

M. L. Pion
 L. Pion

Le maire pour comm
 tonal et d'une lettre
 500 francs voté par
 la commune & l'Etat
 vicinal à faire imp
 sous condition que
 neufs, si comme il
 tions qui sont néces
 le rest du crédit soit
 pas accordé. Les p
 une partie du crédit

Berony L.
 Maurice Henri
 Marguerite L.

Le conseil vu la si
 blain malade si t
 la commune. Pion
 sionnaire à l'hospice
 L. Pion
 Berony
 Maurice Henri

Louis, Maurice, Henri, Jean, Pierre, Louis, Laurent, Georges, Jean, Louis, Henri, François, Pollet, Le Grand

Le conseil précédent à la session de la commune pour l'année 1893 sont désignés M. L. Le Grand, M. L. Cour, M. L. Briand, M. L. Quereux, M. L. Le Grand, M. L. Cour, M. L. Briand, M. L. Quereux

L. Le Grand, L. Cour, L. Briand, L. Quereux

Le conseil municipal et municipal de la commune de Grammes pour l'année 1893 sont désignés M. L. Le Grand, M. L. Cour, M. L. Briand, M. L. Quereux

et que les communes portées au budget des indigents et pour réparation des routes, pour le conseil de vote de

Le conseil municipal de la commune de Grammes pour l'année 1893 sont désignés M. L. Le Grand, M. L. Cour, M. L. Briand, M. L. Quereux

L. Cour, M. L. Briand, M. L. Quereux, L. Le Grand

Quereux Le Grand

Seance tenante

Le conseil vu la situation dans laquelle se trouve le chemin vicinal n° 1 et 6. Le conseil après avoir délibéré autorise le conseil municipal à faire emploi de la somme de 100 francs pour les parties déjà faites, sous condition que le reste des 500 francs soit employé pour des travaux de réparation qui sont nécessaires soient faits au chemin n° 6 par des prestations de travail. Le reste du crédit soit employé sur le chemin vicinal n° 1, mais s'il n'est pas accordé des prestations sur le chemin n° 6 on se verrait obligé d'y employer une partie du crédit

L. Cour, M. L. Briand, M. L. Quereux, L. Le Grand

Seance tenante

Le conseil vu la situation dans laquelle se trouve le sieur Poiret blain malade à l'hospice de Grammes qui est propriétaire foncier dans la commune. Déclare refuser de payer les frais que le sus nommé occasionne à l'hospice de Grammes

L. Cour, M. L. Briand, M. L. Quereux, L. Le Grand

Le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrie est
 convoqué pour Dimanche prochain 26 Février à 8 heures du matin
 Pour la session ordinaire du mois de Février
 Erquy-Gabrie le 11 février 1893
 H. L. Bay
 Maire

L'an mil huit cent quatre vingt-troize, le vingt six Février
 huit heures du matin, le conseil municipal de la commune
 d'Erquy-Gabrie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour tenir
 session ordinaire du mois de Février, sous la présidence de H. L.
 Bay maire

Étaient présents M. L. Goff, Priant, Weideler, Bacon, Bati, L. Bay Louis, Laurent, Kergourlay, Le Grand
 Girant, Le Corre, L. Bay maire

Absents M. M. Dollo, Sanson, Tournant, Kock, Huet
 Guhen, Pion, L. Priant
 M. Bati élu secrétaire

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ci-après
 du budget de 1893 ont été insuffisants et qu'il importe de voter
 les dépenses qui ont été effectuées au titre de ces crédits, savoir
 frais de confection des rôles 17 crédits alloués, dépenses effectuées
 17,63 compléments de crédits nécessaires à 63
 frais de perception des impôts communaux 32 crédits alloués
 dépenses effectuées 104,06 compléments de crédits nécessaires à 66
 entretien du chemin rural crédits alloués 89,31, dépenses effectuées
 89,77 compléments de crédits à 46

Le Maire invite le conseil à voter les compléments demandés
 dessus, et reconnus nécessaires

Le conseil municipal, à l'exposé du Maire, entend et vote les crédits
 demandés
 L. Goff
 L. Bacon
 Kergourlay
 Weideler
 L. Bay
 L. Priant

Le Maire
 nommé
 Le conseil
 des nommés
 Saint Denis
 L. Bay
 Kergourlay

Le Maire
 Breus
 Comand
 corps à titre
 Le conseil
 à la demande
 L. Bay
 Kergourlay
 Weideler

Le Maire
 le 20
 1893
 L. Bay
 Kergourlay
 Weideler

Seance benante

Le Maire prie le Conseil de donner son avis sur la situation de
Monsieur Louis Yves classe 1870, maintenant dans ses foyers comme
tuteur de famille.

Le Conseil apres avoir delibere repondait que la situation de
Monsieur Yves est toujours la meme, emit un avis favorable a son man-
dant dans ses foyers.

Yves Yves L. Le Roy L. Basse L. Cro-
Laurant J. de Kerven Le Goff
Kerzourlay Les Grand Bernard N. Dolez

Seance benante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande d'un M^r
Duis Henri pour jeune conseil de la classe 1892 qui ~~disponse~~
demande a etre dispensé du service actif apres un an de presence au
corps a titre de soutien de famille.

Le Conseil apres avoir delibere a l'unanimité emit un avis favorable
a la demande du sieur Duis.

Yves Yves L. Le Roy L. Basse
Le Goff Laurant J. de Kerven Le Goff
Kerzourlay N. Dolez Bernard de Grand

Seance benante

Le Maire prie le conseil de donner son avis sur la situation de famille
de M^r Medet Francois Joseph Mari, conseil de la classe
de 1872 qui demande a etre mandone dans ses foyers comme tuteur
de famille.

Le conseil apres avoir delibere emit un avis favorable.
Yves Yves L. Le Roy L. Basse Laurant J.
Le Goff Kerzourlay N. Dolez Bernard

Le conseil a été réuni le 7 juin 1893
 à 8 heures du soir les membres du conseil municipal de la commune
 de Brégis-Gabriele se sont réunis dans la salle de la mairie
 pour la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément
 aux articles 48 et 49 de la loi du 5 avril 1884

Le conseil a été présidé par le maire, assisté par le premier adjoint

Le conseil a été composé de :

| | | | |
|----------------|----------------|----------------|----------------|
| M. de la Roche | M. de la Roche | M. de la Roche | M. de la Roche |
| M. de la Roche | M. de la Roche | M. de la Roche | M. de la Roche |
| M. de la Roche | M. de la Roche | M. de la Roche | M. de la Roche |
| M. de la Roche | M. de la Roche | M. de la Roche | M. de la Roche |

Le conseil municipal de la commune de Brégis-Gabriele est convoqué
 pour dimanche prochain 11 juin à quatre heures du soir, pour la
 séance du conseil municipal et la nomination d'un maire et de
 deux adjoints

Brégis-Gabriele le 7 juin 1893
 H. E. Baux

Le conseil municipal de la commune de Brégis-Gabriele est convoqué
 pour dimanche prochain 11 juin à quatre heures du soir, pour la
 séance du conseil municipal et la nomination d'un maire et de
 deux adjoints

Le conseil a été présidé par le maire, assisté par le premier adjoint

Le conseil a été composé de :

| | |
|----------------|----------------|
| M. de la Roche | M. de la Roche |
| M. de la Roche | M. de la Roche |
| M. de la Roche | M. de la Roche |
| M. de la Roche | M. de la Roche |
| M. de la Roche | M. de la Roche |
| M. de la Roche | M. de la Roche |
| M. de la Roche | M. de la Roche |
| M. de la Roche | M. de la Roche |
| M. de la Roche | M. de la Roche |
| M. de la Roche | M. de la Roche |

Le conseil a été réuni le 7 juin 1893
 à 8 heures du soir les membres du conseil municipal de la commune
 de Brégis-Gabriele se sont réunis dans la salle de la mairie
 pour la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément
 aux articles 48 et 49 de la loi du 5 avril 1884

Le conseil a été présidé par le maire, assisté par le premier adjoint

Le conseil a été composé de :

| | |
|----------------|----------------|
| M. de la Roche | M. de la Roche |
| M. de la Roche | M. de la Roche |
| M. de la Roche | M. de la Roche |
| M. de la Roche | M. de la Roche |

Le conseil a été réuni le 7 juin 1893
 à 8 heures du soir les membres du conseil municipal de la commune
 de Brégis-Gabriele se sont réunis dans la salle de la mairie
 pour la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément
 aux articles 48 et 49 de la loi du 5 avril 1884

Le conseil a été présidé par le maire, assisté par le premier adjoint

Le conseil a été composé de :

| | |
|----------------|----------------|
| M. de la Roche | M. de la Roche |
| M. de la Roche | M. de la Roche |
| M. de la Roche | M. de la Roche |
| M. de la Roche | M. de la Roche |

La séance a été ouverte sous la présidence de M. H. L. Roux, maire
 qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux
 précédentes élections et a déclaré installés M. H. L. Roux, maire;
 L. Roux Louis, Adrien Roux; Laurent yv. mara; le Vicomte d'Almeida, Jean
 Jean Mathias, Bourgourlay Laurent; Guilbeau Louis, Molloni Adrien; L. Comte
 Roux; Bruneau Jean, Macon Louis, Henriette Roux; Lion Jean, Laporte
 Louis; le Vicomte yv. de Bidet, François, Beaussou Louis, le Grand
 Jean, Haki yv. et Hoff Hervé Dans les fonctions de conseillers mu-
 nicipaux.

M. Bidet François le plus âgé Des membres Du conseil, a pris
 ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. L. Roux Louis

Election Du Maire

1^{er} tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de
 la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder au scrutin secret
 et à la majorité absolue Des suffrages, à l'élection D'un maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis
 fermi au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement Du vote a donné les résultats ci après

Nombre De bulletins trouvés Dans l'urne 21
 la Dénier: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation
 suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.

Reste pour le nombre De suffrages exprimés 21
 majorité absolue 11

Les Roux Hervé 20
 Ont obtenu Adrien Roux 1

M. L. Roux Hervé, ayant obtenu la
 majorité absolue, a été proclamé maire.

Election du premier adjoint

Il a été procédé, ensuite dans les mêmes
 formes et sous la présidence de M. L.
 Roux Hervé et che maire, à l'élection
 Du premier adjoint.

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrieu est convoqué
 pour Dimanche prochain 18 Juin, pour la session ordinaire du mois de
 mai et à l'effet de nommer les Délégués pour l'élection sénatoriale
 Erqui-Gabrieu le 10 Juin 1893

Le Maire

H. E. Boas

Le vendredi huit cent quatre-vingt-treize, le dix-huit Juin, à sept heures du
 matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrieu s'est réuni
 au lieu ordinaire de ses séances, pour la session ordinaire du mois de mai
 sous la présidence de M. Hermé Boas maire

Étaient présents M. M. Bolleré, Vidélic, Girard, Boiss, Le Boas
 Louis, Meaki, Teunteun, Le Goff, Briand, Péron, Le Grand, Baron, Ker-
 gourlay, Laurent, Le Corre, Cozich, Quilven, Noannou, Huitric

Absents M. M. Le Driau

M. Le Boas Louis élu secrétaire

En Conseil Notamment sur les opérations de l'exercice 1892

Sur vérification du Conseil de Trésorerie

Primes les recettes pour la somme de 6870.64

Les dépenses 6173.07

Il en résulte un excédent de 697.57

L'exercice 1891 ayant présenté un excédent de 2011.02

de sorte que

Le résultat définitif de l'exercice 1892 est

un excédent de recettes de 2432.59

Sur lequel il reste à payer

Erqui-Gabrieu - Combles 333.58

Le Conseil à l'unanimité Considérant que le Budget

supplémentaire de 1892 se solde par un déficit

de 349 francs cinquante huit francs, en le Budget

ordinaire de 1892 par un autre déficit de quatre cent

vingt francs

président son bulletin de vote sur un papier blanc. Le bureau a lu le vote
 et communiqué à neuf heures et demi et a donné les résultats ci après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 20
 à l'usage de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante de noms
 lesquels le vote a tout fait connaître 0
 Reste pour le suffrage exprimé 20
 majorité absolue 10

ont obtenu M. M. Riou Henri 18 voix Weidlich J^m Marie 9 voix
 L. Roux Henri 17 voix Laurent J^m Marie 4 voix
 Meabi Yves 17 voix Le bon Henri 3 voix
 Bollon Henri 17 voix Briand Jean 2 voix
 L. Roux Louis 17 voix Weidlich François 2 voix
 L. Goff Henri 13 voix Fontaine Mathias 1 voix

ont eue la majorité absolue et ont été proclamés délégués
 M. M. Riou Henri cultivateur né en 1847 qui a été élu député
 L. Roux Henri cultivateur 1846 id
 Meabi Yves cultivateur 1847 id
 Bollon Henri industriel 1847 id
 L. Roux Louis cultivateur 1864 id
 L. Goff Henri cultivateur 1864 id

Élection des suppléants. Il a été procédé dans les mêmes formes à l'élection de deux
 suppléants. Le dépouillement des votes du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt
 des votes a donné les résultats suivants Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 20
 à l'usage de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante de noms
 lesquels le vote a tout fait connaître 0
 Reste pour le nombre des suffrages exprimés 20 Majorité absolue 10 ont
 obtenu Laurent J^m Marie 11 voix Le bon Henri 10 voix le 20 décembre 1869 et le bon Henri
 ont eue la majorité absolue et ont été proclamés suppléants

Après M. L. Roux
 B. Briand
 M. M. Riou
 L. Roux
 L. Goff
 Fontaine Le Grand
 M. M. Riou
 L. Roux
 L. Goff
 Fontaine Le Grand
 M. M. Riou
 L. Roux
 L. Goff
 Fontaine Le Grand

M. L. Roux
 ont eue la majorité absolue et ont été proclamés suppléants
 L. Roux approuve le compte administratif du bureau de bienfaisance
 tenu de l'exercice 1898 faisant ressortir un excédent de 619 fr 90

Stance tenante

Le maire donne connaissance au conseil d'une délibération du conseil municipal de la commune de la Saint-Jouanant traitant une indemnité de 18 francs pour dégradations causées aux chemins vicinaux de cette commune par des charrois de moort fait par les cultivateurs de cette commune.

Le conseil après avoir délibéré, considérant que depuis plusieurs années les cultivateurs de cette commune font des charrois de moort de la sorte sans que leur soit jamais vitain indemnitée pour dégradations aux chemins vicinaux et considérant que le produit de l'octroi sur les alcools consommés à la fontaine par les cultivateurs de Ergue-Gaberin qui y sont prendre du moort suffira largement à réparer les dits chemins, refuse de payer cette indemnité.

Re. Reçu

Yves Le Roux Le Grand Briand, H. Le Roux Rannou, Lozach N. Dilec J. Muetz H. Le Corre Fontaine Serron

Stance tenante

Dans sa session du mois de mai dernier, le conseil municipal a voté une augmentation de traitement de cinq francs par mois à dater du 1^{er} juillet 1883 au cantonnier communal de l'illou Alain; le conseil émet le vœu que cette augmentation de traitement lui soit allouée à partir du premier juillet.

Re. Reçu 2

Yves Le Roux Rannou Le Grand, Lozach N. Dilec H. Le Corre Ymarec H. Le Roux Fontaine Serron

Stance tenante

Le maire donne connaissance au conseil d'une demande d'acte de naissance de Pierre Jean à Kernac'h datée 1883 qui demande à être expédiée de ce jour à la distribution de 18 jours à titre de soutien de famille. Le conseil vu l'état dans lequel se trouve le père qui est infirme émet un avis favorable à la demande.

Re. Reçu

Yves Le Roux Ymarec Briand, Rannou Le Grand, Lozach Fontaine N. Dilec H. Le Corre Serron H. Le Roux

M. le maire a consent un avis favorable à la demande du sieur L. D.
 De Goff, Bédalo, Laveur, L'Épave, L'Épave, L'Épave
 L. Kerou, L. Pavez, Kergourlay, L.
 L. Goff, L. Goff, L. Goff, L. Goff, L. Goff
 Le Grand Prêtre

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabien est convoqué
 pour dimanche prochain 19 novembre 1893, pour la session ordinaire du mois
 de novembre

Erqui-Gabien le 15 novembre 1893

Le maire

M. L. Boas

Le dimanche 14 novembre 1893, à huit heures du
 matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabien s'est réuni au
 lieu ordinaire de ses séances, pour la session ordinaire du mois de novembre, sous
 la présidence de M. L. Boas, maire

Étaient présents M. M. Médier, Bannou, L. Grand, Pavez, Briant,
 L. Boas, Louis, Briou, L. Driau, Fautour, Laurent, Peron, Briant, L'Épave,
 Maki, Huetrie.

Absents M. M. Bédalo, L. Goff, Kergourlay, M. L. Boas, L'Épave

M. L. Boas Louis est le secrétaire

Pour se conformer à la loi, les membres du conseil procédant à la nomination
 de vingt propriétaires fonciers de la commune pour former le jury des répartiteurs
 pour l'année 1894, sont désignés M. M. L. Driau Étienne, L'Épave, L'Épave,
 Michel Fautour, Jean Prouve, Louis Dornic, L. Jean Jean, L'Épave,
 Chiquet, M. L. Boas (Kermeisan), Peron, Médier, Alain Kermeisan,
 M. L. Goff, Laurent Bédalo, Alain Bonan, M. Bédalo, L'Épave,
 L. Boas, François Bannou, M. Bédalo, Huetrie François Joseph,
 M. Bédalo, Jean, Jean Briant, M. L'Épave, L'Épave, L'Épave,
 M. Bédalo, L'Épave, L'Épave, L'Épave, L'Épave, L'Épave,
 Le Grand Prêtre

Séance tenante

Le conseil nommé pour la révision de la liste Satorale par le
 M. Weideler Secrétaire membre du conseil municipal et membre de la
 mission des réclamations M. M. Kergourlay Laurent, Beaumont
 Decau Peron Ymbery de Kriou Guen

Signature L. Bacon Beaumont Briand
 Le Grand

Séance tenante

Le Maire fait connaître au conseil que le local des filles est insuffisant pour le nombre d'élèves qui y est fréquenté et vu qu'il n'y a qu'une classe sous deux institutrices et qu'il y a lieu de construire une nouvelle classe ou de louer la maison en face pour servir de classe. Le conseil après avoir délibéré trouve que le prix qu'on veut louer cette maison est exagéré puis M. l'inspecteur de l'école lui fait connaître approximativement la dépense qu'il aurait à faire pour construire une classe; le conseil envoie sa décision à la prochaine réunion.

Decau Peron Ymbery de Kriou Guen
 Signature L. Bacon Beaumont Briand
 Le Grand

L'an mil huit cent quatre-vingt-trois, le trois Décembre heures du matin, le conseil municipal de la commune de Bugey se réunit au lieu ordinaire de ses séances en session extraordinaire à l'effet de nommer des délégués sénatoriaux pour l'élection sénatoriale du 15 Janvier mil huit cent quatre-vingt quatre. Etant présents M. M. les conseillers municipaux Rollon, Weideler, Laurent, E. Driou, Haubert, Guen, Kriou, E. Lorré, Kergourlay, E. Agne, Coussé, Peron, M. de Kriou, L. Grand, E. Goff, Beaumont, Lorysch, Bacon

Le conseil

M. le Maire
 1° Des articles
 les élections
 2° Du Prix
 à l'effet de
 prochain
 3° De l'acte
 du 15 Janvier

M. le Maire

et à la majorité
 Chaque
 au président
 L. Driou
 et après
 Nombré de
 tenant pas un
 N'est pas
 ont obtenu

ont réuni
 M. E. Rollon
 M. Driou
 M. Bacon
 L. Grand
 Le Grand
 que l'ordre de la
 séance

Le conseil a élu pour secrétaire M. E. Louis
 M. le président a donné lecture

1^o Des articles transcrits ci contes de la loi organique du 1^{er} août 1871 sur
 les élections des sénateurs, modifiée par la loi du 9 décembre 1874

2^o Du décret du 7 novembre 1873 concernant les conseils municipaux
 à l'effet de procéder à l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le 11 janvier
 prochain dans le Département

3^o De l'article 1^{er} § 3 de la loi du 30 décembre 1871 et des articles 3 et 4
 du décret du 3 janvier 1876 relatifs dans le décret de convocation

Election des Députés

1^{er} Tour de scrutin

Il a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret
 et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de ses Députés

Chaque Conseil municipal, à l'appel de son nom, a remis par son
 au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc

Le dépouillement du vote a commencé à six heures. Il a duré jusqu'à
 six heures

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 21 et 22. Bulletins blancs ou non
 tenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votes n'ont pas été
 inscrits pour le nombre de suffrages 11. Majorité absolue 11

| | |
|--------------------------------|--------------------|
| ont obtenu M. E. Louis 20 voix | Daron 9 voix |
| Riou 20 voix | E. Bourlain 4 voix |
| Bollon 19 voix | Briand 1 voix |
| E. Corre 18 voix | Lozach 1 voix |
| Laurent 17 voix | Beannou 1 voix |
| Waki 14 voix | Kerouartoy 1 voix |
| Widete 13 voix | E. Goff 1 voix |

ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés députés
 M. E. Louis Henri cultivateur
 M. Riou Henri id.
 M. Bollon Henri Industriel

Lesquels ont déclaré accepter la mission
 Briand 1^{er} adjoint
 E. Corre 2^o adjoint
 Waki 3^o adjoint
 Widete 4^o adjoint
 Daron 5^o adjoint
 Bourlain 6^o adjoint
 Briand 7^o adjoint
 Lozach 8^o adjoint
 Beannou 9^o adjoint
 Kerouartoy 10^o adjoint
 Goff 11^o adjoint

La loi...
 municipal et membre de la...
 Laurent, Beannou...
 Riou, Riou...
 Lozach, Lozach...
 Briand, Briand...
 Le grand

et qu'elle des filles est insuff...
 et fréquente et vu qu'il y a...
 et qu'il y a lieu de constater un...
 en face pour servir de classe...
 que le prix qui on veut louer la...
 architecte de vouloir lui faire...
 avait à faire pour continuer...
 on à la prochaine réunion...
 Riou, Riou, Riou...
 Lozach, Lozach...
 Briand, Briand...
 Le grand

travaux, le 30 décembre 1874...
 de la commune de...
 séances en session extraordinaire...
 sénatorial pour l'élection sénatoriale...
 ont quatre-vingt quatre...
 conseils municipaux...
 Riou, Riou, Riou...
 Lozach, Lozach...
 Briand, Briand...
 Le grand

Le grand
 4^o adjoint
 2^o adjoint

Election des suppléants
 Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de deux suppléants

1^{er} tour de scrutin
 Le dépouillement du scrutin, qui a suivi immédiatement le premier des votes a donné les résultats suivants

| | |
|---|----------------------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 21 |
| A l'origine: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants ne sont fait connaître | 0 |
| Reste pour le nombre de suffrages exprimés | 21 |
| Majorité absolue | 11 |
| ont obtenu | |
| M. Bacon Louis 10 voix | M. Kergourlay 2 voix |
| M. E. Goff Herm' 9 voix | M. E. Drieux 2 voix |
| M. E. Roux Louis 3 voix | M. Médieu 1 voix |
| M. Lozach Herm' 6 voix | Quelven 1 voix |
| | Maunou 1 voix |

2^e tour de scrutin
 Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants

| | |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 21 |
| A l'origine: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants ne sont fait connaître | 5 |
| Reste pour le nombre de suffrages exprimés | 16 |
| Majorité absolue | 11 |
| ont obtenu | |
| M. Bacon 18 voix | |
| M. E. Goff 13 voix | |
| M. E. Roux Louis 6 voix | |
| M. Lozach Louis 3 voix | |
| M. Maunou 2 voix | |

ont ainsi la majorité absolue et ont été proclamés élus
 M. Bacon Louis cultivateur qui a l'honneur de représenter
 M. E. Goff Herm' cultivateur qui a l'honneur de représenter
 Le scrutin a été clos à onze heures
 Le procès verbal est signé par les membres présents et a été lu
 par M. Lozach Herm' et M. E. Roux Louis

L'Assemblée
 session extra
 San me
 heures et
 qui habite
 Herm' E
 Stain
 Curant,
 non, Médieu
 Absents
 M. E
 L'année
 Alain Mar
 P. a été
 tien de fami
 Remonté
 L'année
 Simon Log
 ses foyers
 sur les uti
 ans d'infir
 L'Assemblée

Le Conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrieu est convoqué en session extraordinaire Dimanche prochain 17 Décembre courant
Erqui-Gabrieu le 11 Décembre 1893

Le Maire

M. Le Roy

Le 11 Décembre 1893 à huit heures et demie du matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrieu s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de M. Le Roy, maire.

Étaient présents M. M. Bergoulay, Lozach, Quelven, Laurent, Berant, Simon, Le Piau, Le Roy Louis, Briand, Le Grand, Kuitier, Jeanou, Hédilic, Bacon, E. Coze, Haki.

Absents M. M. Bieu Benoît, Koller, E. Goff.

M. Le Roy Louis élu secrétaire

Le maire donne connaissance au conseil d'une demande du sieur Demézet Alain Marie actuellement est activité de servir dans la marine qui demande de être renvoyé dans ses foyers après un an de présence au corps à titre de soutien de famille; le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à la demande du susnommé

Procès

Le Roy Louis, Lozach, Quelven, Briand, Bergoulay, Hédilic, Le Grand, Haki, Kuitier, Bacon, E. Coze.

Sans tenant

Le maire donne connaissance au conseil d'une demande d'un sieur Simon Lozach qui demande que son fils Simon soit renvoyé dans ses foyers comme soutien de famille; le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à la demande du susnommé. Le Grand

Procès

Le Roy Louis, Lozach, Quelven, Bergoulay, Hédilic, Briand, Haki, Kuitier, Bacon, E. Coze.

Seance. venant

Le conseil s'occupe de la répartition de la somme de 299⁰⁰ de
la commune pour être distribuée aux cultivateurs qui ont le plus
souffert de la sécheresse

Le conseil après avoir délibéré a décidé que la somme ci-dessus sera
répartie de la manière suivante c'est à dire de parts à chacun
les noms suivent Rannou Gns Bernouan, Loran J^m Louis Kérel
Kerisidy François Quéhouan, Croalon Christophe à Kerisidy
Alain, Chiquet René Pouloua, Escot Louis Subisich, Chiquet
Guillysian, John Kern Squeridan, Hostion Alain Subisich, J^m
Loren Jean Egibel, Peloton Alain Kerrelhan, Hostion J^m Marie
à Lande, Guisel Gns Kerigann, St Atholom Gns V. Kerisidy,
De Pierre Kerisidy, Gouyon Louis Guinac'haniel, Meunier
Kerigann, Brang Gns Kerisidy, Gouyon Alain manigues,
Alain manigues, Loran Jean Guisidy, Quintin Jean Paul
Cabor René Kerisidy, Cabor René Kerisidy, Guiguan
à Langue, Gouyon Jean Kerisidy, Meunier Gns Kerisidy,
Marie Gouyon

M. L. Bouché Laurent Lorzach
M. L. Bouché Laurent
M. L. Bouché Laurent
M. L. Bouché Laurent
M. L. Bouché Laurent

Le conseil municipal de la commune de Erguifabien
se réunira pour dimanche prochain 21 février à deux heures
soit, pour la session ordinaire du mois de février
Erguifabien le 21 février 1894
L. Bouché
M. L. Bouché

L'avis est
deux du
même à la
présidence
Etant
quelques
à l'ordre
absente

M. L. Bouché
M. L. Bouché
famille
maintenu
après avoir
est toujours
foyers

Le maire
au conseil
demandant
Le conseil
M. L. Bouché
M. L. Bouché
M. L. Bouché

L'an mil huit cent quatre-vingt quatre le vingt cinq june à deux heures du soir le conseil municipal de la commune d'Engui fabrice s'est réuni à la mairie pour la session ordinaire du mois de june sous la présidence de M. H. E. Bourmain

Etant présents M. H. Moller, M. H. Bacon, E. Grand, E. Druon, Quhen, Baunou, Fuinteun, Copach, E. Goff, Peron, E. Bour Louis, E. Bore, Arion, Curant, Briand, M. H. E. Bourmain
Absents M. H. Widelle, Berquartay, Laurent

M. E. Bour Louis élu secrétaire

M. E. Mairin prie le conseil de donner son avis sur la situation de famille de M. Widelle François jouché N° 20 de la classe de 1892 maintenu dans ses foyers à titre de soutien de famille; le conseil après avoir délibéré considérant que la situation de sus nommé est toujours la même c'est son avis favorable à son maintien dans ses foyers

M. H. E. Bour Louis

Ymazio, Le Grand, Le Goff, M. H. E. Bour Louis, M. H. Bacon, M. H. Curant, M. H. Peron, M. H. Briand, M. H. Arion, M. H. Quhen, M. H. Baunou, M. H. Moller

Séance levée

E. Mairin de la commune d'Engui fabrice donne connaissance au conseil d'une délibération du conseil municipal de Pont d'Abbi demandant la création d'un nouveau feu par mois au dit lieu. Le conseil après avoir délibéré selon le désir de la question

M. H. E. Bour Louis

Ymazio, Le Grand, Le Goff, M. H. E. Bour Louis, M. H. Bacon, M. H. Curant, M. H. Peron, M. H. Briand, M. H. Arion, M. H. Quhen, M. H. Baunou, M. H. Moller

Séance tenante
 Le conseil municipal constate avec regret que les ressources
 financières ne lui permettent pas de réparer convenablement les
 écoles. Demande à la commission départementale de vouloir
 lui venir en aide.

Approuvé
 Le Grand Le Baron
 Séance tenante
 H. L. Bay
 D'écalle
 L. Corre
 Bannan
 Huitre

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ci après
 du budget de 1893 ont été insuffisants et qu'il importe de compléter
 les dépenses qui ont été effectuées au delà de ces crédits, savoir
 frais de perception des impositions communales

3% sur les centimes comm; Crédit alloué 90
 effectus 110 complément de crédits nécessaires 30
 frais de perception de l'octroi 10 sur les autres crédits alloués
 10 f. dépenses effectuées 19, 80 complément de crédits 9
 contributions des biens comm. crédits alloués 5
 5, 01 complément de crédits 0, 01. Remises de recensement 10
 Le maire invite le conseil à voter les compléments de crédits
 visés ci-dessus

Le conseil municipal, à l'unanimité du maire entendu, vote les
 Approuvé
 Le Grand
 Bannan
 Huitre
 D'écalle
 L. Corre
 H. L. Bay

Séance tenante
 Le maire donne connaissance au conseil d'une lettre
 par laquelle il invite le conseil à construire une école
 pour les filles au bouy ou l'aménagement d'une maison
 pour servir de dépendance à la dite école

Le conseil
 pour un an
 sais pour la
 en face nous

Huitre
 D'écalle

Le conseil
 pour l'année
 ten, à l'effet

San mil
 ten, le conseil m
 ordinaire, sous
 étaient
 Quibus, à

Absents M.
 Mabi, Bacon
 M.

La réunion
 qu'on se but
 faut prendre
 des filles. On
 maison sera m

D'écalle
 Huitre
 Bannan

Le conseil après avoir délibéré considérant que la dite maison est louée pour un an et qu'il y a lieu de savoir le prix minimum du terrain mis en face renvoi la décision à la session de mai

G. Meunier J. Goff P. Briant
 J. Buisson L. Cour P. Drouin
 J. Bacon R. Riou Le Grand
 H. L. Bout Louis

Le Conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrieu est convoqué pour lundi prochain 26 mars (session extraordinaire) à 8 heures du matin, à l'effet de prendre une décision concernant l'école des filles d'Erqui-Gabrieu le 21 mars 1891

Le Maire
H. L. Bout Louis

Le huit cent quatre-vingt-quatorze, le vingt-trois mars à huit heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrieu s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de Henri L. Cour-maire

Étaient présents M. H. Riou, Laurent, Vidale, Berquanday, Meunier, Quibron, L. Drouin, L. Cour-Louis, Briand, Pollet, Rannou,

Absents M. H. L. Cour, L. Goff, Meunier, Corach, Piron, Briant, Le Grand, Habi: Bacon,

M. L. Bout Louis élu secrétaire

La réunion extraordinaire est ouverte sous la présidence de M. L. Riou qui expose le but de la réunion; les membres présents ont tous émis qu'il faut prendre des dispositions immédiates pour indiquer les classes de l'école des filles. On construira ou on louera suivant que bon ou l'autre construction sera moins onéreuse pour les finances de la commune.

Le Bureau du conseil municipal est chargé de l'entendre en ce qui concerne la construction à ce sujet

H. Riou Rannou H. Drouin
 Briant H. L. Bout Louis Meunier

Le conseil municipal de la commune de Loguivy-Gabrieur est réuni
 pour Dimanche le 16 mai à 8 heures du matin, pour la session ordinaire
 du mois de mai

Loguivy-Gabrieur le 16 mai 1894

L. MAIR

H. E. BOU

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le vingt mai à huit
 heures du matin, le conseil municipal de la commune de Loguivy-Gabrieur
 s'est réuni à la mairie, pour la tenue de la session ordinaire
 du mois de mai, sous la présidence de M. H. E. BOU MAIR

Étaient présents M. M.

Riou, Rolland, Laurent, Le Grand, Piron, Bracon, Le Douarin
 Le Duc, Briand, Waki, Le Corre, Kergourlay, Védeler, Corant, Guen
 Puntuer, Lorach, Loutrie, Le Bouc MAIR

absent M. Goff, Bannou
 M. E. BOU Secrétaire

Étatnant sur la situation des Recettes municipales au
 31 Mai 1894 sans vérification pour le Recours en
 finances, à la Comptabilité et Trésorerie admette la
 recette à l'exercice 1893 pour

| | |
|---|---------|
| Les dépenses | 7706.75 |
| Il en résulte un excédant de dépenses de | 8000 |
| Le résultat définitif de l'exercice 1892 présentait | 703.75 |
| un excédant de recette de | 603.75 |
| Le résultat définitif de l'exercice 1893 | 1607.50 |
| forme un excédant de recette de | 2000 |

Mais attendu que le Comptable de l'Etat
 fait ressortir une somme de
 représentant la dette à payer sur divers Chapitres
 et la fond ayant une destination spéciale